

MIHAI D. GHEORGHIU (sociologue, coordinateur de la recherche)
LUCETTE LABACHE (anthropologue)
CAROLINE LEGRAND (anthropologue)
MARTINE QUAGLIA (sociologue)
JOSEP RAFANELLI ORRA (psychologue)
MARIA TEIXEIRA (anthropologue)

Rapport final de la recherche longitudinale sur le devenir des personnes
sorties de l'ASE en Seine-Saint-Denis entre 1980 et 2000

La recherche des personnes et les entretiens

novembre 2000 - mai 2002

La recherche des personnes et les entretiens ont été réalisés grâce à l'aide financière de la Mission de recherche 'Droit et Justice' du Ministère de la Justice et de la DGAS du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité

Bobigny, juin 2002

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS : LES CADRES DE L'ENQUETE.....	4
I. INTRODUCTION	7
1. LES OBJECTIFS.....	7
2. LA PROBLEMATIQUE.....	8
<i>A. Dépendance et autonomie</i>	<i>9</i>
<i>B. L'articulation entre le champ administratif et le champ judiciaire dans le dispositif de l'ASE.....</i>	<i>10</i>
<i>C. Le traitement des différences culturelles et de leurs effets.....</i>	<i>11</i>
<i>D. Exclusion et insertion</i>	<i>16</i>
<i>E. Les liens familiaux.....</i>	<i>16</i>
<i>F. Pour une histoire sociale de l'Aide Sociale à l'Enfance dans le département de Seine-Saint-Denis</i>	<i>17</i>
3. LES METHODES.....	18
<i>A. Deux techniques d'échantillonnage</i>	<i>18</i>
1. Les travaux sur dossiers à partir de trois années de référence.....	18
2. Un nouvel échantillonnage pour la recherche des personnes et les entretiens	19
<i>B. Grille de codage et guide d'entretien.....</i>	<i>20</i>
II. L'ENQUETE DE TERRAIN	22
1. LA RECHERCHE DES PERSONNES.....	22
<i>A. Les démarches prévues initialement pour retrouver les sujets.....</i>	<i>22</i>
<i>B. Les démarches entreprises pour retrouver les sujets</i>	<i>22</i>
1. Les pages blanches	23
2. Les professionnels et les institutions	23
3. Le chronogramme.....	24
4. L'Appel à témoignage	24
2. LES ENTRETIENS.....	25
<i>A. Considérations d'ordre général</i>	<i>25</i>
<i>B. Données et commentaires sur les entretiens</i>	<i>28</i>
1. Prises de contact et situations d'entretien	28
2. Différences entre les groupes en fonction de l'année de sortie et des conditions d'acceptation de l'entretien.....	30
<i>C. Les principales données recueillies dans les 72 entretiens.....</i>	<i>32</i>
1. Les données personnelles	32
L'état civil et les antécédents familiaux.....	32
Scolarité et profession.....	33
2. Expériences de la prise en charge	34
Circonstances de l'entrée au service	34
Le parcours à l'ASE : des trajectoires complexes.....	36
Informations sur le suivi.....	37
a) L'entrée à l'ASE. La prise en charge en foyer	38
b) L'espace intime et la vie en collectivité.....	38

c) La vie en famille d'accueil.....	39
d) Les stigmates de l'institution	42
e) Maintien des liens avec les familles d'origine	42
3. Les circonstances de la sortie	45
Dépendance et autonomie	45
3. EN GUISE DE CONCLUSIONS :	50
<i>A – Ce qu'ils sont devenus</i>	50
<i>B – L'évaluation de l'ASE</i>	52
Entretiens 80-85.....	56
Entretiens 85-90.....	120
Entretiens 90-95.....	148
Entretiens 95-00.....	285
Tableau récapitulatif	469

Avant-propos : Les cadres de l'enquête

Ce rapport présente les résultats de la recherche longitudinale (*la recherche des personnes et les entretiens*), réalisée entre novembre 2000 et mai 2002. L'ensemble des entretiens réalisés fera l'objet d'un rapport final après cette date et un document de synthèse intégrera ultérieurement les résultats des différentes phases de la recherche (analyse des dossiers, entretiens, études satellites, recherche action).

Il est indispensable de rappeler ici, de manière succincte, les phases antérieures de la recherche et leurs participants, afin de placer ces premiers résultats dans un cadre plus large, celui de la recherche pluriannuelle, de les confronter aux objectifs fixés initialement, afin de mieux préciser les paramètres du travail qui reste à accomplir d'ici la fin de la recherche.

Il est aussi important de préciser que cette recherche a été engagée suite à la Convention signée entre le Conseil Général du département de Seine-Saint-Denis, l'Université Paris VIII et la Maison des Sciences de l'Homme. L'équipe des chercheurs chargée de réaliser le travail d'enquête a connu quelques modifications depuis l'étape initiale : Lucette Labache (anthropologue, chargée de la recherche des personnes et des entretiens). Caroline Legrand (anthropologue, chargée de l'étude sur les adoptions et préparatrice des derniers ateliers de la recherche-action), Martine Quaglia (sociologue, chargée de la recherche des personnes et des entretiens), Josep Rafanell (psychologue, chargé de la recherche des personnes et des entretiens, ainsi que de l'étude monographique sur le foyer de Villepinte) ont été cooptés dans l'équipe au début de cette nouvelle phase. Maria Teixeira (anthropologue, chargée de la recherche des personnes et des entretiens), Diane-Olga Fabiani (anthropologue, chargée de l'étude de faisabilité) avaient participé également au travail d'analyse des dossiers ; Mihai Gheorghiu (sociologue, coordinateur de la recherche) et Livia Velpry (sociologue) ont assuré la mise en place et le fonctionnement des ateliers de la recherche action. L'équipe des chercheurs a bénéficié également de la collaboration de Maud Simonet (sociologue, chercheur au GRASS) et de Christine Michel (ingénieur de recherche au CSE).

Les différentes étapes du travail de recherche ont fait l'objet de discussions dans le cadre du comité de pilotage, réunissant les chercheurs membres de l'OBVIES - Anne Cadoret (anthropologue, chercheur au GRASS), Jean-Claude Combessie (sociologue, professeur à l'Université Paris VIII, directeur de l'OBVIES et de l'IRESKO), Michel Joubert (sociologue, enseignant-chercheur à l'Université Paris VIII) – ainsi que les professionnels de l'ASE et leurs

partenaires - Eliette Madeira (adjointe du directeur de la DEF), Claudie Reixach (directrice de l'ASE), Pierrette Paillas (CSE à l'ASE), Chantal Prononce (psychologue à l'ASE), Chantal Poncet, Jean-François Gombert (chargé d'études à l'ASE)... Dans le cadre des réunions du comité de pilotage ont été présentées les propositions concernant la méthodologie de la recherche des personnes, les résultats des entretiens réalisés, le planning des activités de l'équipe chargée de la recherche pour les étapes suivantes. Ont fait aussi objet de discussions dans ces réunions, la recherche-action et le projet du séminaire européen (la participation au programme Daphne de la Communauté Européenne). La recherche a également bénéficié de l'appui constant de la part du service de la classothèque de l'ASE et des Archives Départementales.

Pendant cette même période, d'autres réunions ont occasionné la présentation partielle des résultats de l'enquête : les réunions du comité de suivi élargi, avec la participation des représentants des financeurs de la recherche, Pierre Lenoël pour le GIP "Droit et Justice", Catherine Briand pour la DGAS ; de Marcelline Gabel, de l'ODAS ; des représentants des différents services du Conseil Général, de l'Education Nationale. Ces réunions ont donné lieu également à des exposés présentés par des chercheurs invités dont le terrain et les problématiques sont proches des nôtres : Antoinette Chauvenet¹ en 1999 (*protections de l'enfance*), Michel Chauvière² (*codifications juridiques de la famille*) en janvier 2001 et Françoise Zonabend³ (*la mémoire familiale*) en juin 2001, David Lepoutre en juin 2002 (*mémoire familiale dans les banlieues*) sont intervenus dans le cadre des réunions des derniers comités de suivi. Enfin, l'équipe des chercheurs a fait une présentation de son travail dans le cadre de la réunion de l'ODAS avec des représentants des services de l'ASE de plusieurs départements de France le 5 juin 2001.

Ces différentes formes de participation et d'engagement indiquent de manière explicite le caractère collectif de cette recherche, qui a permis la mise en place d'un espace de dialogue et d'échange entre les chercheurs et les professionnels, regroupant des représentants de plusieurs institutions intervenant dans le domaine de l'enfance et de la famille⁴.

¹ Antoinette Chauvenet : *La protection de l'enfance. Une pratique ambiguë*. En collaboration avec Françoise Oric, Paris, L'Harmattan, 1992.

² Voir Chauvière M., Sassier M., Bouquet B., Allard A., Ribes B. et collab., *Les implicites de la politique familiale. Approches historiques, juridiques et politiques*. Paris : Dunod, 2000, 304 p.

³ Zonabend Françoise, 1986, " De la famille. Regard ethnologique sur la parenté et la famille ", in Burguiere A., Klapisch C., Segalen M. & F. Zonabend, (éds.), *Histoire de la famille. Tome 1. Mondes lointains, mondes anciens*. pp.15-75. Zonabend Françoise, 1993, " Mémoires et temps familiaux " in Alvarez-Pereyre Frank, (ed), *Milieus et mémoire*, Jérusalem, CRFJ, pp. 139-149.

Etant donné la complexité du cadre de cette recherche et les décalages entre les financements obtenus, le calendrier, initialement prévu pour trois ans, a été modifié à plusieurs reprises. Si l'équipe est présente dans le département depuis le début de l'année 1998 (pour les quatre mois de l'étude de faisabilité), il n'y a de véritable continuité qu'à partir de 1999, avec la réalisation de l'étude sur les dossiers des personnes sorties en 1980 et 1990, de juillet 1999 à janvier 2000. En parallèle, la préparation, puis la mise en marche des ateliers de la recherche-action qui ont eu lieu presque chaque semaine de mai 2000 à juin 2001, et dont les résultats font l'objet d'un travail de restitution auprès des équipes de l'ASE et de leurs partenaires depuis septembre 2001, ont assuré la présence de l'équipe des chercheurs sur le terrain. La recherche des personnes et les entretiens ont commencé en novembre 2001 avec un retard de plusieurs mois, deux études satellites (la monographie du foyer de Villepinte et l'étude sur les adoptions) ayant été engagées par la suite.

Pour ce qui est des contraintes et des défis propres à la petite équipe chargée de l'enquête de terrain, nous pouvons dire pour l'instant qu'elle a essayé de tirer profit de ce temps long et morcelé pour faire des observations plus fines sur les pratiques professionnelles et sur les problématiques familiales, grâce à la multiplication des contacts dans le département de Seine-Saint-Denis. Son principal objectif reste celui de surmonter les difficultés liées à une relative dispersion dans le temps de travail, aux discontinuités de certaines interventions, à la multiplication des activités de routine et aux problèmes de communication avec les professionnels impliqués dans la recherche action, etc.⁵ Le morcellement du temps de travail a conduit plutôt à une relative polarisation des activités de l'équipe pendant ces derniers mois, entre la recherche des personnes et les entretiens d'une part et les ateliers de la recherche action d'autre part, rendant moins évidente leur complémentarité. La diversité de ces expériences peut cependant être utile pour une réflexion sur les conditions de mise en place d'un Observatoire de l'enfance et de la famille dans le département, objectif central de la recherche.

⁴ Pour la compréhension du cadre de la recherche il faut ajouter que les membres de l'équipe chargée de l'enquête de terrain travaillent à mi-temps, étant engagés dans d'autres recherches par ailleurs.

⁵ Voir le Bilan de la recherche action pour une présentation plus en détail de ces questions.

I. INTRODUCTION

LES OBJECTIFS, LA PROBLEMATIQUE ET LES METHODES DE LA RECHERCHE

1. Les objectifs

La recherche longitudinale s'était proposée comme objectif principal d'actualiser et de faire avancer les connaissances dans un domaine où la question du " devenir après la sortie " continue de constituer un sujet d'interrogation récurrente pour les chercheurs et les professionnels qui interviennent sur le terrain de l'enfance protégée⁶. Elle vise à contribuer à **la constitution d'une base de données fiables sur vingt ans** concernant cette population d'enfants et de jeunes ayant connu un parcours à l'Aide Sociale à l'Enfance dans le département de la Seine-Saint-Denis, à même d'être comparées avec les données sur la population générale du département pour les mêmes catégories d'âge, voire avec celles d'autres départements.

Nous rappelons ici que le département de Seine-Saint-Denis se distingue par une population plus jeune que la moyenne nationale (**28,5% ont moins de 20 ans**), par l'occupation du premier rang national en nombre de familles monoparentales, par des phénomènes plus aigus qu'ailleurs de précarisation de l'emploi et d'appauvrissement global de la population. **En 1998, 13 000 personnes ont été concernées par les différentes modalités d'intervention de l'ASE, représentant 3,3% des mêmes catégories d'âge dans le département, dont 10 pour 1 000 (1%) ont fait l'objet d'un placement hors du domicile familial⁷.**

La recherche longitudinale sur le devenir des personnes sorties du dispositif de protection de l'enfance propose **une évaluation de la politique publique** dans ce domaine vingt ans après les recommandations du Rapport Bianco-Lamy et après la décentralisation⁸. L'évaluation des effets des conditions de suivi à l'ASE sur le devenir de ces personnes tient aussi compte des **changements intervenus dans le domaine législatif**, surtout pour ce qui concerne la reconnaissance des droits des enfants et de la famille, et de l'imposition de la " nouvelle

⁶ Pour le constat du caractère récurrent de ces interrogations, voir les Journées de valorisation de la recherche, " 5 ans, 10 ans après la fin d'une mesure de protection... Que deviennent-ils ? ", organisées par le Centre national de formation et d'études de la Protection judiciaire de la jeunesse, Vaucresson, 9-10 juin 1997. Notre Rapport de l'étude de faisabilité a présenté les études les plus importantes qui ont été consacrées à cette question, fournissant plusieurs éléments de comparaison. Les références pour cette littérature ont été actualisées dans la bibliographie de ce rapport.

⁷ Cf. le *Bilan d'activité de l'année 1998 du service de l'Aide Sociale à l'Enfance*, Bobigny, 1er juin 1999.

idéologie ” du maintien des liens entre enfants placés et familles d’origine. Les vingt dernières années ont apporté également de nombreux changements dans le travail social, avec l’apparition de nouvelles professions, une redéfinition des rapports interprofessionnels, la transformation des pratiques, le redéploiement des responsabilités entre la justice et l’administration. Troisièmement, **les caractéristiques de la population prise en charge ont changé** également, il est plus souvent question de dégradation du tissu social, de la crise socio-économique, de maltraitances⁹ (dont des abus sexuels), de l’accélération des phénomènes migratoires (voir l’exemple de l’apparition d’une nouvelle catégorie d’enfants pris en charge, les “mineurs isolés”). Le développement du dispositif de protection et la différenciation des mesures d’accueil et de prévention ont contribué à l’élargissement du champ d’observation et à de nouvelles augmentations des effectifs pris en charge, après une période antérieure de déclin (1984-1993).

Au 31.12.2000, 4501 mineurs et jeunes majeurs étaient accueillis hors du domicile parental (3461 confiés à l’ASE, 1040 placés directement par les Juges des enfants). Pour la première fois depuis dix ans, les effectifs des placements à l’ASE se sont stabilisés¹⁰. L’historique des évolutions au niveau national des catégories d’admission indique une augmentation constante des effectifs de la population prise en charge de **35% pendant dix ans** (représentant **environ un millier de personnes de plus en 1996 par rapport à 1985**), où les mesures décidées par un juge constituent la majorité. En Seine-Saint-Denis, les mesures judiciaires représentent 68% des jeunes confiés au service, pour des effectifs qui se sont stabilisés ces deux dernières années ; les mesures administratives ont continué de progresser, moins pendant la dernière année (+8,35% en 1999, +1,13% en 2000).

2. La problématique

Comme précisé dans le rapport de l’étude de faisabilité, les précédentes recherches effectuées sur le devenir des jeunes passés à l’Aide Sociale à l’Enfance mettent en rapport les caractéristiques individuelles et familiales, en particulier celles qui ont pu intervenir directement dans la prise en charge – problèmes de santé, de comportement –, le problème à l’intérieur de l’institution – les catégories ou les mesures, les filières de placement – ainsi que les problèmes liés à l’institution après la fin de la prise en charge, au moment de la sortie. Pour chacune de ces trois dimensions, représentées comme les étapes d’un parcours ou les segments d’une trajectoire, on note le plus souvent une interrogation normative : sur le statut ou la condition des familles, sur la qualité du

⁸ Voir pour comparaison François Alfoldi, *L’Evaluation en protection de l’enfance : théorie et méthode*. Paris, Dunod, 1999.

⁹ La recherche rendra ainsi possible une meilleure définition des catégories “enfant en danger”, “enfant en risque”, “enfant maltraité”. Sur ces catégories, voir Delphine Serre, La “judiciarisation” en actes. Le signalement d’un enfant “en danger”, in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 136-137, mars 2001, pp. 70-82.

travail éducatif, sur la réussite ou l'échec de l'insertion. Plusieurs recherches sur le devenir d'anciens enfants placés accordent, par exemple, une attention particulière aux taux de "reproduction intergénérationnelle", c'est-à-dire au placement de leurs enfants par des parents ayant eux-mêmes été placés. Malgré les faibles taux de reproduction constatés, cette problématique revient de façon récurrente, ce qui n'est pas sans rapport avec la persistance des idées reçues sur les "cas sociaux". L'échec de l'insertion est évalué par rapport à plusieurs indicateurs, dont celui du retour – ou du maintien – dans le système de l'aide et de l'assistance, voire du glissement vers la délinquance, développement considéré par certains professionnels comme un choix individuel et rationnel. Par contre, les interactions entre les différentes catégories d'intervenants ont peu été analysées, alors que les stratégies des jeunes et de leurs familles, les parcours institutionnels et des trajectoires après la sortie en dépendent fortement.

Cette recherche sur le devenir des personnes sorties de l'Aide Sociale à l'Enfance se propose de prendre en considération ces interactions comme objet, pour être en mesure de rompre avec les représentations substantialistes, implicites dans les jugements normatifs sur le devenir des jeunes sortis du service. Si au centre de notre problématique se situe toujours la question de l'impact des conditions de suivi pendant la prise en charge et au moment de la sortie du dispositif de protection de l'enfance sur les trajectoires des personnes concernées, et celle de la part que prend le sujet lui-même dans son propre devenir, elles permettent ainsi leur articulation avec cinq questions spécifiques :

- Les capacités de **mobilisation stratégique des ressources** au moment de la sortie en particulier (entre autonomie et dépendance) ;
- L'articulation entre **le champ administratif et le champ judiciaire** dans le dispositif de l'ASE ;
- Les effets sociaux des **différences culturelles**;
- **La définition sociale différentielle des notions d'intégration, d'insertion et d'exclusion.**
- **La création et la distorsion des liens familiaux**

A. Dépendance et autonomie

Poser dès le début la question des stratégies de mobilisation de ressources potentielles ouvre un nouvel angle d'approche de cette catégorie de population. La mise en rapport du suivi éducatif et du devenir social des personnes ayant connu une prise en charge oppose de manière courante "l'autonomie" des personnes et des familles à la "dépendance" – des institutions d'aide. Cette

¹⁰ Cf. le *Bilan de l'ASE de Seine-Saint-Denis en 2000* (Bobigny, 2001).

opposition dissimule très souvent tout le travail de fabrication du lien social auquel participent les institutions et les personnels des services sociaux. La notion de stratégie, mise en œuvre par une recherche de 1983¹¹, montre comment on peut distinguer deux populations d'usagers de l'ASE, l'une faisant un usage de l'institution "contraint" par le contexte économique, mais néanmoins stratégique et bénéficiant surtout d'aides financières dans le cadre familial ; l'autre ayant un usage "soumis" est davantage touchée par les prises en charge physiques des enfants. Il est possible ainsi de critiquer les prénotions de "l'autonomie" et de la "dépendance", définies habituellement par la seule présence – chez les "autonomes" – ou l'absence – chez les "dépendants" – de ressources, ainsi que le discours réitératif sur "l'assistanat" promu par tout dispositif de protection. En reprochant à l'aide sociale d'être génératrice de dépendance on oublie que la complexité même du système rend possible des formes d'autonomie *sui generis*, et que les ressources qu'elle propose ne peuvent être mobilisées que si plusieurs conditions sont remplies – dont la présence de dispositions chez les enfants.

B. L'articulation entre le champ administratif et le champ judiciaire dans le dispositif de l'ASE

Notre recherche se propose de mieux comprendre le développement de la prise en charge sous mandats judiciaires¹² et les effets induits par la modification des frontières entre les deux champs, contractuel (administratif) et judiciaire dans les pratiques de prise en charge. La pré-enquête nous avait permis de constater le rôle de pilotage que joue aujourd'hui le Parquet dans l'activité signalante dans le département de Seine-Saint-Denis. La distinction entre le "champ contractuel" et le "champ judiciaire" concerne à la fois *les causes de l'intervention* – la problématique de l'enfant, la gravité des carences signalées¹³ – et *les types de clientèles* de l'ASE – usages normalisés et usages déviants, usagers volontaires et usagers contraints. Or la recherche vient d'établir à partir des dossiers archivés les différents parcours et construire une typologie des filières empruntées régulièrement par les personnes prises en charge. Il sera ainsi possible de

¹¹ F. Aballéa, A. Glogowski, "Les familles de l'Assistance, représentations et stratégies des familles de l'Aide Sociale à l'Enfance", 1983.

¹² En 1997, **les signalements reçus à l'ASE en Seine-Saint-Denis** avaient comme origine à 25% la police, 25% l'Education Nationale, 18% la Santé (les hôpitaux). En 1998, des 1 443 signalements traités par les inspecteurs de l'ASE, 1 005 ont été transmis à l'autorité judiciaire (près de deux tiers). **Sur le plan national, l'augmentation du nombre et du pourcentage de saisines judiciaires** par les services de l'ASE a été constante jusqu'en 1997 : de 55% (36 000 cas) en 1995, de 57% (42 000) en 1996, l'évolution étant particulièrement notable en ce qui concerne les enfants en risque (5 000 de plus). Cf. *Les Cahiers de l'Odas*, nov. 1997. Depuis 1997, le nombre des transmissions judiciaires des signalements est en déclin (57% des signalements en 1999, cf. la *Lettre* de l'ODAS de novembre 2000).

mieux cerner les rapports établis entre l'« administratif » et le « judiciaire », de mieux connaître les facteurs qui contribuent au processus de prise de décision et d'aborder ainsi sous un autre angle la « judiciarisation des mesures ». L'analyse des dossiers l'a confirmée : sur l'intervalle des dix premières années pris en compte (1980-1990), 27% des personnes sorties en 1980 ont commencé leur parcours à l'ASE par une mesure judiciaire (OPP). Elles étaient 35% en 1990.

L'analyse comparative des trajectoires d'enfants ayant été placés suite à une décision judiciaire avec les trajectoires de ceux qui ont été admis dans le service suite à un contrat avec leur famille permettra de mieux étudier les effets de l'intervention du juge d'enfants à la fois pendant la période de prise en charge qu'après. En discriminant la population étudiée en fonction des mesures dominantes et en construisant une troisième catégorie, représentant les trajectoires complexes ou les mesures mixtes, nous serons en mesure de contribuer à une meilleure connaissance de cette problématique.

C. Le traitement des différences culturelles et de leurs effets

Le département de Seine-Saint-Denis se compose de populations d'origines très diverses. Les enfants et les jeunes étrangers ou d'origine étrangère constituent une part importante du public accueilli par l'Aide Sociale à l'Enfance. Ainsi, sur 357 dossiers lus et codés de jeunes ayant quitté l'ASE en 1980-1983 et en 1990, 32 étaient nés à l'étranger (9%). Parmi les pères, 124 étaient d'origine étrangère soit (46%), parmi les mères 93 soit (29%) d'entre elles¹⁴. Il est légitime dans cette situation de se poser la question de la spécificité du passage par le dispositif de l'ASE des jeunes étrangers, d'origine étrangère ou immigrée. Nous pouvons ainsi faire l'hypothèse que cette catégorie de la population étudiée cumule les handicaps, liés à l'origine et aux stigmates de l'institution. On peut aussi faire l'hypothèse que l'ASE rencontre des difficultés devant d'autres types de modèles culturels (et en particulier ceux liés aux formes de pratiques matrimoniales, à la place de l'enfant dans le modèle familial, et aux processus de socialisation)¹⁵. De même est-il nécessaire de s'interroger sur l'agencement de ces différents modèles à l'œuvre dans la prise en charge d'enfants.

¹³ Carences graves avant le placement dans le cas des mesures « de garde », moins graves dans le cas des pupilles et des « accueils temporaires ».

¹⁴ Les pourcentages sont calculés après l'élimination des non-réponses.

¹⁵ Mentionnons que pour beaucoup des familles d'origine étrangères établies en Seine-Saint-Denis, les professions sociaux-éducatives (et en particulier celle d'assistante maternelle) constituent un mode d'intégration privilégié.

L'analyse des effets sociaux des différences culturelles caractérisant les différents groupes de la population étudiée, à la fois pendant la période de prise en charge et après la sortie du dispositif de protection de l'enfance, constitue un volet central de la recherche et recoupe l'ensemble des variables qui sont retenues : l'âge à l'arrivée en France et l'âge à l'entrée dans le dispositif de l'ASE, le lieu de naissance de l'enfant et celui de ses parents, les ruptures et les retours en famille en rapport avec la nationalité ou l'origine des parents, les changements de nom et la naturalisation, etc. L'intégration dans le dispositif de l'ASE des enfants étrangers, d'origine étrangère ou immigrée pose un certain nombre de problèmes particuliers liés à leur identité (usages du nom et du prénom, existence ou non de certificats d'état civil indiquant la nationalité, le nom des parents¹⁶, la date et le lieu de naissance), à leur rapport au corps, à la religion, aux représentations de la maladie et de l'infortune.

Il s'agit de prendre en compte également la législation quant aux migrations internationales dans les orientations éducatives à l'ASE : savoir quel rapport s'établit entre un certain nombre de dispositions légales concernant l'immigration, la régularisation administrative, le statut des réfugiés, et les pratiques professionnelles des éducateurs et de leurs partenaires ; plusieurs témoignages recueillis au moment de l'étude de faisabilité avaient indiqué une variété de situations possibles, entre la mobilisation pour la régularisation des enfants et jeunes "sans papiers"¹⁷ jusqu'au refus de donner suite à certaines dispositions administratives (persuader les familles de retourner dans leur pays d'origine).

L'interculturel dans la prise en charge

L'interculturel est souvent associé à la notion d'enrichissement équilibré, mais bien souvent, les situations dans lesquelles se confrontent deux ou plusieurs cultures, les échanges sont disproportionnés et chaque individu tente d'asseoir son identité et de légitimer son discours par sa position hiérarchique.

Vu le nombre important de jeunes et de familles d'accueil d'origine étrangère dans notre échantillon, il est intéressant de s'interroger sur la place de l'interculturel dans la prise en charge. Comment vivent les jeunes brusquement transportés dans un autre univers qui jusqu'à l'événement traumatique de leur prise en charge ne construisaient leur sentiment d'identité que sur les référents familiaux ? Comment réagissent ces familles d'accueil face à ses enfants différents ? A partir d'exemples tirés des entretiens plusieurs voies se dégagent :

¹⁶ Peuvent être identifiés comme parents les parents en ligne directe ou, dans certaines cultures, les parents classificatoires (par exemple, le frère du père peut être un père ou la sœur de la mère une mère).

¹⁷ Comme à l'occasion de la "circulaire Chevènement" de 1998.

La voie vers l'acculturation

Pour ces familles étrangères venues en France dans le cadre de la migration économique, la question de l'insertion professionnelle, notamment pour les femmes, se pose de manière cruciale. Ainsi, obtenir l'agrément de l'ASE représente un signe important de l'ancrage dans le pays. Les familles parlent de la confiance qui leur est ainsi faite et, de manière symbolique, la caution d'une grande institution atténue les stigmates de leur « étrangeté ». Car, il faut répondre à certaines normes, notamment d'avoir un logement spacieux et de parler français.

Cet acheminement vers l'acculturation se voit aussi chez les enfants, par exemple ceux venus d'Afrique Noire qui avaient un faible niveau de formation ou ne parlaient pas du tout français et qui sont reconnaissants à l'ASE de leur avoir donné la possibilité d'acquérir une formation ou de maîtriser le français.

Une autre voie vers l'acculturation se fait dans la négociation culturelle. Ainsi, cette fille d'origine maghrébine loue les efforts déployés par l'ASE qui a amené chez ses parents une prise de conscience que leurs enfants appartiennent à la double culture. Enfin, l'ASE est précieuse pour ces jeunes filles qui ont échappé à un mariage forcé (cf. Mariama).

Et enfin le chemin vers l'acculturation est reçu comme une sorte d'aboutissement lors de la demande et de l'acquisition de la nationalité française pour les jeunes arrivés ou nés dans notre pays avec le statut d'étranger. Le passage par l'ASE représenterait un plus dans le dossier (cf. Marina). Cette obtention d'un nouveau juridique représente souvent pour ces jeunes, qui ont porté une crise identitaire aiguë, un moment important dans leur trajectoire. Cette JF d'origine malienne pense que son errance a cessé lorsqu'elle a pu avoir en main sa carte d'identité (cf. Ramala). Ballottée de famille en famille depuis son plus jeune âge, elle pense qu'avec l'obtention de la nationalité, elle a enfin trouvé un lieu qui lui appartienne vraiment. Même si les désillusions viendront après lorsqu'elle sera confrontée à la discrimination dans la compétition professionnelle.

Sur un autre versant, le passage par l'institution peut représenter une voie vers la déculturation. Elle se manifeste chez les jeunes par la perte ou le rejet de référents fondamentaux dans le sentiment de l'être ou dans l'affiliation à un groupe ou communauté donnés. Cette JF maghrébine dit avoir subi force railleries et quolibets parce qu'elle voulait préserver son « honneur ». Ces

comportements incorrects venaient de la part des jeunes mais aussi de l'équipe éducative (cf. Razika).

Il faut aussi signaler le non-respect de certains tabous alimentaires notamment dans les familles d'accueil. Cette jeune fille de religion hindouiste a été obligée de manger du porc et du bœuf. Elle relate les propos de son assistante maternelle qui lui a dit « Ici tu dois manger de tout, tu n'as pas à faire des manières, tu n'es pas chez toi. Tu feras tes fantaisies lorsque tu seras aux Antilles ». A la suite de la transgression de ces tabous culturels et avec le sentiment de forte culpabilité d'avoir trahi des traditions familiales, elle développera diverses maladies psychosomatiques.

Certains jeunes se sont plaint du manque d'intimité dans les foyers pour la pratique des prières. De même, des dates importantes de commémoration de fêtes religieuses, que ce soit pour le calendrier chrétien ou musulman, ne seraient pas forcément reconnues par les familles d'accueil. Cette non-observance est douloureusement ressentie puisque certains jeunes sont conscients qu'une rupture d'avec la tradition culturelle s'effectue dans leur vie.

Telle jeune fille d'origine malienne et de confession musulmane a été placée en FA pour échapper à un mariage forcé. Placée dans une famille d'origine portugaise, très pieuse, elle était obligée de participer aux prières chrétiennes. Un bouleversement s'est produit dans ses conceptions religieuses. La non-représentation des figures religieuses de l'islam a été mise à mal et elle s'est sentie obligée de s'identifier « à ces dieux blancs ». Elle n'a rien dit parce que par ailleurs elle était fort bien accueillie dans cette famille (cf. Mariama).

La voie vers la déculturation

Le jeune âge des enfants lors de leur arrivée en France allié à la durée du placement aboutissent parfois à l'occultation du pays d'origine, oubli progressif de toute une partie de leur existence. Cette jeune fille d'origine malienne placée à 12 ans et sortie à 20 ans ne retourne au Mali qu'à l'âge de 28 ans. Elle dit « Lorsque je suis revenue au Mali, je ne parlais plus ma langue maternelle, je ne pouvais comprendre ma grand-mère qui m'a élevée. Cela a été un choc. J'essayais de me souvenir de quelques phrases mais impossible. Ma grand-mère a fondu en larmes, moi aussi. Nous avons besoin d'un interprète. C'était affreux » (cf Ramala). De même, Géraldine d'origine haïtienne arrivée en France à l'âge de 11 ans, puis placée un an après dit « j'ai tout oublié d'Haïti. Je ne me souviens de rien. Je n'arrive plus à me souvenir des visages »

La découverte de la notion de stigmat

Le passage par l'institution représente pour certains jeunes une prise de conscience de la stigmatisation. Différents usagers dénoncent la discrimination qu'ils ont subie dans les foyers ou famille d'accueil en raison de leurs origines ethniques. La souffrance et l'humiliation d'être traitées différemment se retrouvent chez plusieurs jeunes. Par exemple, Lunumba déplorent le fait que les Françaises de souche reçoivent plus de gratifications affectives que les filles d'origine étrangère : « Elles étaient chouchoutées, les éducateurs s'occupaient plus d'elles ». Ramala dit avoir subi le racisme dans la famille d'accueil. Des propos très péjoratifs ou vulgaires concernant la sexualité de la femme africaine lui étaient adressés par le frère de la mère d'accueil. Une autre jeune fille d'origine africaine a fondu en larmes devant la violence symbolique de cet éducateur qui lui a dit « Vous, les Africains, vous êtes venus ici pour profiter de l'état. Vos parents ne sont même pas foutus de s'occuper de vous là-bas. Ce sont les impôts des Français que vous êtes en train de bouffer ». Parfois, l'équipe éducative suspecterait les jeunes africaines de profiter de manière subversive du système d'assistance en organisant elles-mêmes leur placement. Elles inventeraient une histoire dramatique (viols, maltraitance physique, privation de nourriture, mariage forcé) avec l'objectif défini de passer un certain temps au sein de l'ASE pour bénéficier d'une formation ou d'une prise en charge de leur quotidien (nourriture, transport, loisirs).

Cependant, pour certains jeunes d'origine étrangère, leur prise en charge s'est déroulée dans de fort bonnes conditions et ils n'ont pas à mentionner des pratiques de discrimination.

La création d'un espace culturel autonome

Pour certains jeunes, la confrontation à l'interculturel par l'intermédiaire du passage à l'ASE donne lieu à une organisation hybride servant à la construction d'une cohérence affective et cognitive. Le temps passé en famille d'accueil laisse une empreinte si forte que l'on assiste à la construction d'un nouvel espace culturel autonome dans lequel différents apports sont intégrés et valorisés. Alain arrivé à l'âge de 4 ans dans sa famille d'accueil d'origine algérienne, s'émerveille d'avoir pu voyager dans le Maghreb grâce à cette famille. Il ajoute avoir de la chance que ses croyances chrétiennes aient des analogies avec l'islam et se dit fier d'être imprégné de plusieurs cultures. Cette jeune fille musulmane, obligée de pratiquer la prière chrétienne, a élaboré une religion métisse par reconnaissance pour sa famille d'accueil. C'est ainsi un moyen de payer la dette symbolique envers cette famille.

D. Exclusion et insertion

Les problématiques inséparables de l'exclusion et de l'insertion intéressent à la fois par rapport aux conditions à l'origine de la prise en charge (protéger l'enfant ou le jeune menacé d'exclusion, de maltraitance ou en danger) et par rapport aux situations auxquelles les personnes sont confrontées après leur sortie du service. La prise en charge d'enfants menacés d'exclusion est l'expression d'une forme de solidarité qui vise à empêcher cette exclusion ou à limiter ses effets. Dans ce sens, les différents travaux sur l'ASE comme la majorité des témoignages recueillis par entretiens de la part d'anciens "usagers" de l'ASE rencontrés "blanchissent" l'institution du soupçon d'être productrice d'exclusion. Même si des critiques sont formulées, il n'y a pas mise en cause globale de l'institution, y compris de la part de ceux qui pensent que leur parcours a été dévoyé à cause d'un manque d'aide, d'un refus de prise en charge, d'une mauvaise orientation, d'une négligence, etc.¹⁸

La problématique de l'exclusion est liée à celle du "devenir" des personnes confrontées à l'insertion dans la vie sociale après les traumatismes de la première rupture familiale et de la sortie du dispositif institutionnel, en particulier entre 18 et 21 ans. Il est pourtant possible de rencontrer des situations d'exclusion pendant le parcours institutionnel, échecs de l'action éducative, effets pervers du suivi, mauvaise gestion de la situation de l'enfant ou du jeune qui favorisent la reproduction de l'exclusion. La période de placement peut être ainsi vécue comme une confirmation, voire une justification de la situation antérieure, l'institution ne réussissant pas à remplir sa mission.

E. Les liens familiaux

Signe de la circulation des enfants dans nos sociétés occidentales, leurs placements et leurs arrivées dans un foyer d'accueil constituent pour les usagers un nouveau processus d'affiliation, basé sur d'autres liens que sur ceux du sang. En effet, l'inscription de l'enfant dans l'espace social du foyer, et plus particulièrement dans les liens interpersonnels que propose la famille d'accueil, permet de redéfinir la place et le devenir de cet enfant. De même, elle interagit sur ses familles nourricières et leurs configurations. Cet aspect est particulièrement exemplaire dans les situations d'adoption qui permettent non seulement de substituer un mode de filiation à un autre mais aussi

¹⁸ Il est bien possible que les personnes manifestant un rejet global de l'institution refusent de rencontrer des chercheurs qui ont pour objectif déclaré "l'amélioration" des services de cette institution même. Nous n'avons pas été confrontés avec ce type de situation, et elle n'est pas non plus signalée dans la littérature.

et surtout de légitimer par la voie juridique cette forme de parenté sociale¹⁹ ; mais il l'est tout autant dans d'autres contextes. Les conséquences directes du déplacement de l'enfant d'une famille d'origine à une autre sur la configuration des groupes familiaux, les liens qu'il aura créés et / ou maintenus – volontairement ou non – avec les individus qui y évoluent, sont autant d'aspects qui ont retenu notre attention au travers de cette étude.

F. Pour une histoire sociale de l'Aide Sociale à l'Enfance dans le département de Seine-Saint-Denis

Le contexte socio-économique, sensiblement modifié depuis 1980, les changements juridiques et administratifs intervenus pendant ces vingt dernières années exigent une approche plus proprement historique de l'objet de la recherche. Cette approche doit permettre de rompre avec un certain nombre de représentations implicites, souvent “ psychologisantes ”, dans les jugements normatifs sur le devenir des "enfants de la DDASS". Il est également possible d'interroger les représentations normatives des trajectoires, en particulier dans l'usage de concepts comme l'intégration ou l'insertion²⁰. L'institution elle-même s'efforce d'effacer l'effet stigmatisant de certaines pratiques et dénominations et de faire oublier une partie de l'héritage symbolique de l'Assistance Publique. La question des comportements déviants, des inadaptations et de leur reproduction intergénérationnelle a fait aujourd'hui place à d'autres discours qui font écho à la diversification des pratiques familiales et à l'assouplissement des normes sociales. Les représentations, les normes et les pratiques à l'œuvre dans le travail social influent sur les critères de signalement, les décisions de prise en charge, le choix des mesures, sur leur mise en œuvre et sur les conditions de l'interruption du suivi. Dans ces conditions, il est indispensable de réunir plusieurs observations sur le changement des représentations et des pratiques de prise en charge, constituant l'essentiel de l'histoire sociale de l'ASE de Seine-Saint-Denis. Ceci pourra s'effectuer à partir de l'histoire orale, en recueillant les récits des principaux professionnels ayant connu les différentes phases de transformations de l'institution. Une histoire contemporaine basée sur des documents internes, bilans, études ou mémoires de fin d'études d'éducateur viendra compléter les sources orales. Parallèlement, la recherche des personnes, les ateliers de la recherche-action, le travail monographique sur l'établissement de Villepinte permettent une approche plus

¹⁹ Cf. Caroline Legrand, *L'adoption en Seine Saint-Denis*. Bobigny. Juin 2002.

²⁰ Pour une critique de l'“ intégration ”, voir Abdelmalek Sayad, *La double absence*, Paris, Seuil, pp. 307-317. Voir également l'“ ébauche d'une histoire sociale de l'insertion ” proposée récemment par Gérard Mauger, “ Les politiques d'insertion. Une contribution paradoxale à la déstabilisation du marché du travail ”, in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 136-137, mars 2001, pp. 5-14.

ethnographique du terrain. Elle est susceptible d'apporter un ensemble d'informations complémentaires à celles obtenues par les entretiens avec les anciens usagers.

3. Les méthodes

A. Deux techniques d'échantillonnage

1. LES TRAVAUX SUR DOSSIERS A PARTIR DE TROIS ANNEES DE REFERENCE

Trois populations de sortants de l'ASE de Seine-Saint-Denis à dix ans d'intervalle, ayant connues des mesures de prise en charge physique et/ou des AEMO devaient constituer l'objet de la recherche à la fois pour la constitution d'une base de données à partir des dossiers que pour les entretiens. Les difficultés rencontrées dans la recherche des personnes figurant dans l'échantillon de référence – constitué à partir des dossiers – ont déterminé l'appel à une autre méthode d'échantillonnage pour les entretiens. Nous y reviendrons en détail ci-dessous et dans la partie suivante.

Rappelons toutefois pour commencer, que les critères retenus pour l'inclusion dans le premier échantillon (dossiers des sorties en 1980 et en 1990) étaient la durée de présence (plus d'un an de prise en charge et admission avant la majorité) et l'âge à la sortie (après l'âge de dix ans). Le travail sur les dossiers archivés de ces deux premières cohortes (1980/1990), avec codage des données et analyse du mode de constitution des dossiers et des différentes pièces les composant²¹, a été réalisé à partir d'une base d'échantillonnage constituée par deux listes de noms, ceux des personnes sorties de l'ASE entre 1980 et 1983 et en 1990. Plus de 600 dossiers ont été consultés au total, dont 222 dossiers de 1980-83, 214 de 1990 et 112 dossiers "dernière mesure justice" (AEMO ou placement direct justice). La base de données finale contient 357 dossiers (184 dossiers de 1980-83, 162 dossiers de 1990 et 11 "dernière mesure justice" de 1990)²².

²¹ Voir Livia Velpry (analyse), Diane-Olga Fabiani et Maria Teixeira (recueil des données), *Parcours d'enfants à l'Aide Sociale à l'Enfance. Analyse des dossiers d'enfants sortis en 1980 et en 1990 de l'ASE de Seine-Saint-Denis*, Bobigny, février 2000, 59 p. et annexes.

²² Pour 1980-83, 10% des dossiers étaient introuvables et 18% des dossiers n'ont pu être retrouvés pour l'échantillon de 1990. Parmi les 112 dossiers consultés d'enfants sortis d'une prise en charge justice en 1990, 4 dossiers étaient introuvables.

2. UN NOUVEL ECHANTILLONNAGE POUR LA RECHERCHE DES PERSONNES ET LES ENTRETIENS

Toutes les enquêtes réalisées avec des personnes recherchées plusieurs années après une première prise de contact ou à partir d'une information ancienne sur leurs coordonnées indiquent des taux élevés d'exclusion de l'échantillon initial, même dans le cas de populations relativement stables et interrogées sur des problématiques considérées comme valorisantes²³. Rechercher des "anciens de l'ASE" (DASS, Assistance publique) vingt ans après pour réaliser des entretiens sur des aspects sensibles de leurs histoires (leur passé, leur devenir) n'y échappe pas : la mobilité élevée de cette population d'un département de la région parisienne, le changement des patronymes dans le cas des filles, la situation instable des "mineurs isolés" d'origine étrangère, etc. nous empêchant d'en retrouver un certain nombre.

Etant donné que la recherche des personnes doit être réalisée dans une période relativement courte, même si elle a été dans un deuxième temps prolongée, car effectuée en parallèle avec les entretiens, il a été impossible de séparer l'enquête en deux moments distincts, la recherche des personnes en tant que phase "technique" et les entretiens en tant que véritable démarche méthodologique. La recherche des personnes est inséparable de l'enquête proprement dite, elle est partie intégrante du travail de terrain, et elle est susceptible d'apporter un ensemble d'informations complémentaires à celles qui seront obtenues par les entretiens avec les personnes sorties de l'ASE. D'autre part, pour un ensemble de personnes, l'entretien n'est possible qu'avec un membre de la famille. Jusqu'à présent, cette situation d'entretien a été fréquente dans les rencontres avec des parents adoptifs. Enfin, dans un certain nombre de cas, difficile à évaluer à l'avance, le témoignage indirect d'une assistante maternelle, par exemple, peut informer sur le devenir de ces personnes pendant une période limitée, tant que les contacts ont été gardés, et ces informations ne peuvent pas être tenues pour négligeables.

Dans ces conditions, le faible espoir de retrouver l'ensemble des personnes recherchées (120 pour le seul corps principal de la recherche) nous a obligé, après les premiers essais, à abandonner la méthode d'échantillonnage initialement prévue. La recherche des personnes à partir de deux listes

²³ Ainsi l'étude du CRÉDOC réalisée auprès de jeunes sortis des dispositifs quatre ans auparavant, avait-elle permis de retrouver 73,4% des personnes de l'échantillon, avec des écarts de 60 à 80% selon les départements. Mais moins de 20% seulement des sujets ont répondu au premier courrier et 40% des courriers sont revenus avec la mention "n'habite pas à l'adresse indiquée". 22% des réponses, positives ou non, ont été obtenues dès le premier contact téléphonique ou avec l'enquêteur. Les contacts de vive voix permettent de contourner le rapport plus distant à l'écrit, que peuvent entretenir des populations peu qualifiées. Quoiqu'il en soit, 58% des réponses ont exigé des démarches et recherches multiples.

de noms, ceux de l'échantillon principal et ceux de l'échantillon de réserve, s'avère fastidieuse et contre-productive par rapport au temps prévu par les cahiers des charges. Il nous est apparu indispensable de repenser la méthodologie de la recherche des personnes afin de nous assurer à la fois du maintien des objectifs de la recherche et de sa faisabilité. Il s'agissait essentiellement de se montrer à la fois plus souple par rapport à l'identité des personnes recherchées dans la construction de l'échantillon et de faire appel à tous les témoignages – membres de la famille, professionnels – qui peuvent nous informer sur le devenir des personnes, à partir de la spécificité de leurs statuts – professionnel, familial. Il a été décidé ainsi de construire l'échantillon selon un nouveau principe (*snow-ball*) et d'accorder plus de place dans les entretiens aux personnes relais, contactées pour retrouver ceux qui sont sortis de l'ASE entre 1980 et 2000.

Pour résumer, nous pourrions dire que nos objectifs consistent à :

- **Réaliser des entretiens avec des personnes sorties de l'ASE entre 1980 et 2000.** La lecture des entretiens nous permettra de repérer certains moments clés de l'histoire de l'ASE comme la décentralisation de l'ASE au début des années 1980.
- **Veiller au maintien des proportions entre les différentes catégories recherchées** (par rapport à l'année de sortie, par rapport aux catégories sur représentées comme les adoptions), mais la reconstitution des trajectoires sera faite également à partir des témoignages d'autres personnes ayant connaissance du devenir des "anciens de l'ASE", membres des familles et travailleurs sociaux en particulier.
- **Analyser les entretiens en tenant compte de manière appropriée des biais par lesquels l'information a été obtenue.** Nous serons ainsi en mesure de restituer à la fois la mémoire des personnes ayant connue une prise en charge à l'ASE et de celles qui ont assuré leur suivi pendant et après cette prise en charge.

B. Grille de codage et guide d'entretien

La grille de codage des dossiers et le guide d'entretien²⁴, les deux principaux instruments de la recherche, ont été pensés de manière complémentaire. Il avait été ainsi envisagé de mettre en parallèle les conclusions tirées de l'étude sur dossiers avec celles obtenues à travers la réalisation d'entretien.

Le travail sur les dossiers a permis de cerner surtout, dans un premier temps, les caractéristiques socio-démographiques des sujets et leur trajectoire institutionnelle. Leur analyse a été centrée sur le contexte familial au moment de la prise en charge, sur la mise en œuvre des mesures, les lieux

²⁴ Voir dans les annexes le guide d'entretien.

d'accueil, le circuit emprunté par le sujet pendant son placement, son état de santé et ses études, sur les conditions de maintien ou non des relations avec la famille, sur les circonstances de la sortie et les ressources disponibles. Les entretiens ont quant à eux porté autour des particularités du moment de la sortie et des étapes du parcours plus particulièrement pendant les cinq premières années, mais aussi au-delà, jusqu'à la situation présente. *La meilleure procédure, dans la conduite de l'entretien, est d'en laisser la relative maîtrise aux sujets*, afin d'établir un climat de confiance indispensable. Poser des questions fermées aurait pu donner au sujet le sentiment d'être à nouveau réduit à un numéro de "matricule" ou à un "dossier"²⁵. Des retours en arrière pour des précisions sont souvent nécessaires. Aussi, *le choix de mener les entretiens sans avoir connaissance du contenu des dossiers s'impose* à double titre : il s'agit de laisser le maximum de liberté aux personnes interviewées dans la construction de leur récit et de ne pas leur donner l'impression de mener une enquête personnalisée à leur insu. De manière complémentaire, ces instruments nous renseignaient donc sur la trajectoire des jeunes pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. Les points qu'il était possible de cerner de par l'utilisation de ces outils étaient les suivants :

- **La situation de l'enfant**, son lieu de naissance, sa situation juridique à sa naissance, sa santé et sa scolarité
- **La situation familiale**, qui comprend des renseignements sur les parents, la fratrie, la situation matérielle de la famille.
- **Les circonstances et le contexte familial au moment de la prise en charge**, sa mise en œuvre (mesures, modalités, événements, appréciation à posteriori...), l'état de santé et la scolarité durant cette période.
- **La trajectoire à l'ASE** ("prise en charge"), qui retrace le parcours de l'enfant depuis son signalement et sa problématique à l'entrée jusqu'à la sortie du service, en détaillant à la fois les différentes mesures et les changements de placement, au sein éventuellement de la même mesure ; les contacts entre parents et enfants et les " motifs de la sortie " y figurent également ;
- **L'évaluation de l'enfant et de la famille** par le service : " discours ", " relations ", " caractère ".
- **Les circonstances de la sortie du service**, le motif, l'âge, la préparation, les conditions matérielles (logement et ressources pour les jeunes adultes), les relations familiales, les relations sociales (amis, soutiens...), la santé, le niveau de formation et les difficultés spécifiques de cette période et les moyens employés pour les résoudre.
- **Le parcours après la sortie et la situation actuelle** : le parcours professionnel, l'accès au logement, l'établissement d'une famille, les ressources personnelles et matérielles, la sociabilité (relations avec la famille, personnelles, avec les travailleurs sociaux et les familles d'accueil...), les loisirs, la santé, l'estimation de l'avenir, la citoyenneté (participation à la vie politique ou associative).
- **L'évaluation du service et des acquis de la période de prise en charge**. Il s'agit d'évaluer de manière globale l'aide dont ils ont bénéficié et de faire des suggestions pour les prises en charge actuelles.

²⁵ Les références au numéro de matricule et au dossier sont courantes, au moment de l'étude de faisabilité une jeune femme nous a cité son matricule de mémoire.

II. L'ENQUETE DE TERRAIN

1. La recherche des personnes

A. Les démarches prévues initialement pour retrouver les sujets

Le codage des dossiers nous a ainsi permis de disposer au début de la recherche d'une liste non négligeable de noms d'informateurs potentiels. Plusieurs indices relevés dans les dossiers ont été exploités pour tenter de retrouver la trace de ces usagers de l'ASE. Leurs coordonnées personnelles mais aussi celles de leurs proches (parents biologiques ou adoptifs, germains, grands-parents, oncles et tantes) tout comme les noms des professionnels (éducateurs, assistantes maternelles, psychologues) ou institutions que ces jeunes ont côtoyés tout au long de leur prise en charge y étaient souvent mentionnées²⁶, et systématiquement enregistrés lors du codage des dossiers. L'étude de faisabilité avait permis à l'équipe d'approcher une première fois certains de ces anciens usagers. Les chercheurs avaient été mis en contact avec cette population grâce aux travailleurs sociaux uniquement et 10 entretiens avaient pu ainsi être réalisés²⁷. Et il avait été pensé que les chercheurs se serviraient dans le cadre de la recherche longitudinale des informations recueillies lors du codage des dossiers pour retrouver de nouveaux informateurs.

B. Les démarches entreprises pour retrouver les sujets

Quatre grandes étapes conduites simultanément et / ou séparément ont été nécessaires à la localisation des personnes recherchées.

²⁶ Il est apparu que les informations contenues dans les dossiers de l'époque sont très lacunaires quant à la famille d'origine résidente en région parisienne, souvent inexistantes pour les prises en charges en AEMO et régulièrement insuffisantes pour suivre l'ensemble les placements et déplacements d'enfants alors très "mobiles". La concentration de cette population en région parisienne, le pôle attractif que représente son bassin d'emploi et la domiciliation des enfants, c'est à dire celle de leur famille, au moment de leur prise en charge permettaient d'envisager de retrouver une partie d'entre eux en Ile-de-France.

²⁷ Voir en annexe le rappel des informations qu'ont permis de mettre en avant ces entretiens.

1. LES PAGES BLANCHES

La première étape consistait à vérifier dans les *pages blanches* si les coordonnées des personnes recherchées correspondaient toujours à celles inscrites dans leurs dossiers. Il résulte de cette recherche que 21 personnes parmi les 150 recherchées, résidaient toujours à l'adresse mentionnée dans leurs dossiers. Parmi elles 13 sont sorties de l'ASE entre 1980 et 1983 et 8 en sont sorties en 1990. Nous avons écrit à chacune de ces personnes et nous leur avons demandé si elles acceptaient de nous rencontrer. Aucune d'elles n'ayant fait la démarche de nous répondre, nous avons dû les appeler. En tout, six personnes faisant partie de l'échantillon initial ont accepté de nous rencontrer pour un entretien. Au moins cinq autres ont refusé de témoigner soit de façon explicite, soit sous de forme d'évitement (impossibilité de fixer un rendez-vous, rendez-vous manqué, etc.).

2. LES PROFESSIONNELS ET LES INSTITUTIONS

La deuxième étape consistait à rechercher *les professionnels ou les institutions* qui avaient été en charge d'un enfant et qui avaient pu maintenir certains contacts avec eux. C'est grâce à ce procédé que nous avons pu localiser la grande majorité de nos informateurs et les contacter dans le cadre d'un entretien futur.

A) Les éducateurs et les assistantes maternelles. Même si nous n'avons pas pu contacter l'ensemble de ces professionnels (notamment les retraités qui sont aujourd'hui difficilement localisables), nous avons pu tout de même interroger un certain nombre d'entre eux sur les contacts qu'ils avaient maintenus avec les personnes recherchées. Les assistantes maternelles davantage que les autres travailleurs sociaux ont été en mesure de nous renseigner sur le devenir de certaines personnes recherchées, après leur séjour chez elles. Nous n'avons pas pu entrer en contact avec des personnes hospitalisées en milieu psychiatrique. Certaines assistantes maternelles disent avoir reçu des lettres, des appels téléphoniques ou même des visites des personnes dont elles se sont occupées. Ces liens peuvent être réactivés plusieurs années plus tard, lorsque ces personnes sont confrontées à des difficultés et ne savent vers qui se tourner.

B) Les institutions. Nous avons contacté les agences de placement familial en province, les foyers ASE, les Foyers Jeunes Travailleurs, les Foyers Adultes Handicapés Mentaux, les

établissements scolaires et médico-éducatifs, les lieux de vie et les associations de sauvegarde par lesquels certaines personnes recherchées avaient transité. Les contacts, quand ils sont maintenus, le sont presque toujours à titre personnel, rarement avec l'institution elle-même. Soulignons le cas particulier de l'agence de placement familial de Montreuil. Nous nous sommes entretenus à plusieurs reprises avec ses responsables, ce qui nous a permis d'obtenir une liste d'anciens usagers de l'ASE placés en famille d'accueil dans la région. Nous avons également pu obtenir un nombre non négligeable d'informateurs par le biais d'ESSOR 93²⁸.

3. LE CHRONOGRAMME

Le troisième moyen mis en œuvre pour retrouver des personnes figurant dans notre échantillon consiste à consulter *le chronogramme tenu par l'ASE* et dans lequel figure le nom des personnes venues récemment consulter leurs dossiers. Cette phase de recherche s'est rapidement avérée contre-productive, en ce qu'elle ne nous demandait du temps pour consulter les lettres adressées par ces derniers au service sans nous permettre pour autant de retrouver les personnes ayant accompli de telles démarches.

4. L'APPEL A TEMOIGNAGE

Nous avons lancé un appel à témoignage sur l'ensemble du département de Seine-Saint-Denis. Envoyées dans les Mairies, les ANPE, les PMI du département, nos affiches ont semble-t-il attiré la curiosité de plusieurs individus, puisque nous comptons parmi nos informateurs, quelques personnes qui se sont manifestées suite à cet appel.

²⁸ Cette association qui avait déjà été sollicitée dans le cadre de l'étude de faisabilité a été créée en 1972. Elle reçoit 250 jeunes par an, dont la moitié a été prise en charge au cours de l'enfance ou de l'adolescence, et s'occupe principalement de leur réinsertion.

2. Les entretiens

A. Considérations d'ordre général

Nous nous sommes proposés de réaliser dans ce rapport une restitution de l'essentiel des 72 premiers entretiens réalisés dans le cadre de notre étude. Nous rappelons ici que ces entretiens sont centrés autour des circonstances du placement, des différents événements survenus pendant la période de prise en charge, du moment de la sortie de l'institution et du parcours après. Leur analyse tiendra compte de façon prioritaire des axes suivants :

- Les situations d'entretien et l'implication du chercheur ;
- Les circonstances du placement, le parcours et la sortie du dispositif de protection ;
- Les effets des changements pendant ces vingt dernières années dans l'environnement socio-économique sur le devenir des jeunes ;
- Les caractéristiques de chaque entretien comme "histoire de vie", centrée autour d'un événement structurant.

A) Il faut d'abord considérer le contexte de l'entretien. Celui-ci fait émerger des souvenirs souvent douloureux et parfois enfouis. La reconstruction d'une histoire marquée par des discontinuités, des ruptures, souvent des violences, place le chercheur dans une position particulière. Il est tantôt simple témoin d'un récit descriptif, opératoire, factuel et désaffecté, tantôt sollicité dans ce travail de reconstruction, d'interprétation, de recherche personnelle. Nous ne cachons pas notre inquiétude en quittant certaines personnes ayant des tendances suicidaires. Aussi, dans deux cas, l'entretien a duré entre quatre et cinq heures. Nous n'avons qu'une seule cassette de quatre vingt dix minutes, que nous avons utilisée pour enregistrer une partie de leurs propos. Ensuite nous avons pris des notes et laissé les personnes s'exprimer librement. Aucune question n'était nécessaire. Elles avaient besoin de parler et nous avons laissé ce flot de paroles venir à nous. C'est pourquoi il est préférable de ne pas prévoir d'autres rendez-vous après un entretien. Il nous aurait paru indélicat de ne pas répondre à ce besoin de parler déclenché par notre présence. Nous ajouterons que le chercheur n'est pas épargné par la souffrance qui s'exprime, et bien des fins de soirées nous ont été moroses. Se pose ainsi dans de nombreux cas la question de l'implication du chercheur qui peut se manifester par la demande de la part de la personne interviewée de conseils, d'interprétations, d'interventions auprès de certaines personnes de l'entourage familial, amical ou professionnel, dans lequel a vécu ou vit le sujet.

Les circonstances du placement sont souvent surinvesties dans les récits, dans d'autres cas elles font l'objet de commentaires très marginaux. Les différents moments de transition pendant la période de la prise en charge ne sont pas toujours clairement séparés, plusieurs "sorties" de courte durée peuvent avoir lieu ou simplement des reprises de contact avec la famille d'origine (les parents, les frères et sœurs ou d'autres membres de la famille). Cela correspond d'ailleurs à une politique explicite du maintien des liens menée par l'ASE. Pendant la deuxième période, après la sortie, il y a très souvent des éléments de continuité avec la première, en particulier dans le parcours scolaire et professionnel, mais aussi en ce qui concerne la reprise ou le maintien des liens avec les familles d'origine et d'accueil, avec des éducateurs. Pour certains, le moment de la sortie est un événement fortement ressenti comme tel, en particulier dans les situations de prise en charge par des foyers. Lorsque les enfants ou les jeunes ont été placés en famille d'accueil, il n'est pas rare que l'ASE soit perçue comme une abstraction. Elle reste en arrière plan par rapport aux liens noués avec la famille accueillante. La " sortie " est alors davantage vécue comme une continuité de ce lien. Parfois même quelques-uns ne connaissent pas la date officielle de la fin de leur prise en charge. Dans la restitution des entretiens, il s'agit de rendre compte du poids des événements traumatiques dans la reconstitution par le sujet de sa biographie, de l'importance qu'il attribue, pour ce qu'il est devenu, aux ruptures, aux séparations, à la maltraitance. Aussi de mieux comprendre la spécificité des formes de prises en charge et de soutiens proposés dans le cadre des institutions de protection de l'enfance (familles d'accueil, foyers, propositions thérapeutiques, supports de socialisation, liens entre des enfants vivant des expériences semblables etc.).

C) Les changements socio-économiques et socioculturels intervenus ces vingt dernières années sont à l'origine d'un bouleversement des parcours individuels. Les parcours des jeunes ne sont plus rythmés par des seuils dont les repères sont clairement datés, mais par des processus de transition aux frontières floues et déritualisées, la multiplication des séquences traversées par les individus s'ajoute à la diversification des cursus²⁹. Les données biographiques classiques ne peuvent que difficilement rendre compte de ces processus. Les événements, attachés à différentes chaînes temporelles, interfèrent : l'entrée dans la vie active, l'établissement en couple, des rapports entre formation et travail. De manière générale, mais plus particulièrement pour la période d'après la sortie, c'est surtout *le choix des événements d'un itinéraire* qui articule l'entretien. Cet intervalle est qualifié par une situation de dépendance ou d'autonomie, d'aisance financière, par l'état physique, psychique ou moral de la personne. L'entretien est en mesure de bien restituer *les*

itinéraires s'écartant d'un déroulement linéaire des événements, il peut mettre en évidence les discontinuités. Par exemple, l'alternance rapide des périodes d'emplois temporaires, de stages et de chômage multiplie les étapes d'accès au marché du travail. Aussi, le repérage exhaustif des événements qui ont jalonné un itinéraire est une condition indispensable à la saisie des moments de transition d'une étape à l'autre.

D) Le premier souci est d'ordonner chronologiquement le récit et périodiser les séquences biographiques à partir des événements marquants : *le moment de la prise en charge, les changements intervenus – passages en foyer, changements de famille d'accueil, retours chez les parents – ainsi que le passage en logement (FJT, "bail glissant"), les formations professionnelles, les alternances – dans la plupart des cas – entre les périodes de travail et de chômage, la mise en couple et les séparations, la naissance des enfants.* Une attention particulière est accordée aux *interférences entre les événements et aux interactions entre les itinéraires des membres du groupe familial – en particulier les rapports avec d'autres membres de la fratrie, placés ou non.* Il faudra essayer d'identifier les événements qui sont à l'origine des moments d'infléchissement des trajectoires – rupture ou reprise des liens avec la famille d'accueil ou la famille d'origine, par exemple, autres rencontres marquantes, etc... Une question centrale dans l'analyse est celle des seuils de passage ou des phases de transition. On accorde une attention particulière aux changements d'état, de situation personnelle, de statut institutionnel, à tout ce qui inaugure les périodes biographiques – placements, retours dans la famille, sorties... – et les suit³⁰. *L'itinéraire géographique et résidentiel* est une question particulièrement sensible, les déplacements constituent des indicateurs d'amélioration ou de fragilisation des situations, l'amélioration de la position sociale étant souvent appuyée sur des stratégies de mobilité (changement de lieu de résidence après la sortie du service, le choix du lieu de résidence pouvant constituer un enjeu central, où l'insertion dans un réseau local d'inter-connaissance peut apporter des ressources importantes). Les itinéraires diversifiés, les étapes multipliées, difficilement identifiables par les catégories utilisées auparavant, composent les processus de transition, qui se sont substitués aux passages clairement repérables dans le temps et dont l'analyse sera au centre de la recherche sur le devenir des personnes sorties de l'ASE.

²⁹ Cf. Françoise Battagliola, Isabelle Bertaux-Wiame, Michèle Ferrand, Françoise Imbert, 1993, " A propos des biographies : regards croisés sur questionnaires et entretiens ", *Population*, vol.20, n°2, pp. 325-346.

³⁰ Il nous a semblé important en effet d'être particulièrement attentif à tout ce qui préparait un changement de statut. Dans ce cadre, il est utile de repérer, à l'instar de Van Gennep (*Les rites de passages*) les différentes phases (de séparation, d'entre deux et d'agrégation) qui entourent ces moments importants que sont l'entrée dans le service, les placements, et la sortie.

L'entretien est balisé, rappelons-le, par les règles narratives du récit. La production du sens, qui donne sa cohérence à une vie, se présente sous la forme d'un message argumenté (par exemple, lorsque le récit est construit autour d'une représentation de "succès" personnel, de carrière réussie ou bien autour des insatisfactions et d'une critique des modalités de prise en charge). Mais *les principes narratifs de cohérence* sont parfois difficiles à saisir. Ils impliquent une reconstruction permanente des faits vécus, dont l'agencement dépend du point de vue adopté par le sujet. *La restitution du parcours biographique se situe ainsi entre la capacité à mobiliser une mémoire et la stratégie de présentation de soi.* D'autres procédés, liés à la sélection et à la hiérarchisation des événements doivent être pris en compte. Il s'agit d'une part, de l'omission de certains faits (repérable si l'on a la possibilité de croiser différentes sources) et d'autre part, de la "condensation" d'une séquence biographique produite par la cooccurrence d'événements, les effets de simplification et le déplacement d'une dimension à l'autre. Les trajectoires qui présentent le plus d'écarts sont celles qui apparaissent fortement structurées par une dimension unique et omniprésente, comme la mobilité géographique et résidentielle et la situation professionnelle.

L'objet de notre étude se présente finalement sous la forme **d'un champ d'interférences de trajectoires multiples**. La dimension plurielle des trajectoires sociales de cette population souligne **l'importance de la prise en compte du parcours des membres de la fratrie et éventuellement du conjoint**, ce qui interroge sur le caractère individuel ou familial de ces trajectoires. La nature souvent ambiguë des informations obtenues rend difficile l'interprétation de la cooccurrence de plusieurs événements et montre le caractère en partie formel de la distinction entre individuel et familial pour ce qui relève à la fois des périodes de prise en charge et du devenir après.

B. Données et commentaires sur les entretiens

Bien qu'ayant réalisé 10 entretiens au cours de l'étude de faisabilité, nous ne présentons dans ce rapport que les données issues des 72 entretiens réalisés depuis février 2000.

1. PRISES DE CONTACT ET SITUATIONS D'ENTRETIEN

Comme nous le suggérons précédemment, certaines personnes avaient été prévenues de notre enquête avant même que nous les contactions. Elles avaient donné leur accord préalable à des intermédiaires – professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance – qui avaient rendu possible le contact. D'autres, n'avaient pas été prévenus de notre recherche. Dans ces cas, nous avons dû expliquer notre démarche afin de les convaincre d'apporter leur témoignage.

Le contact pour la prise de rendez-vous se faisait par téléphone soit pendant la journée soit le soir après 18 h ainsi que le week-end. La discussion durait de dix à vingt minutes et consistait à expliquer l'objet de l'étude (le devenir des "anciens" et les pratiques de prise en charge) et ses objectifs (avoir leur point de vue et améliorer les prestations de l'institution). L'autonomie des chercheurs par rapport à l'ASE, le traitement anonyme de leur témoignage, leur liberté de participer ou non à l'enquête étant bien précisés. Il était fait référence à la personne qui avait donné leur numéro de téléphone, d'autant que parfois elle les avait déjà prévenus (si ce n'est demandé leur accord préalable) et que tous nos intermédiaires étaient d'accord pour que nous nous recommandions d'eux. Puis la date et le lieu du rendez-vous étaient fixés. La plupart d'entre eux ont accepté lors de ce premier appel, mais pour certains il a fallu jusqu'à cinq rendez-vous avant que nous puissions les rencontrer. Mentionnons aussi le cas de plusieurs personnes dont nous avons pu recueillir le témoignage par téléphone uniquement.

Les rendez-vous étaient **fixés** dans la majorité des cas à leur domicile, chez l'assistante maternelle, sur le lieu de travail, et plus rarement dans un café. Le plus souvent, c'était au chercheur de se déplacer, soit en région parisienne, soit en province. Le trajet représentait deux heures à une journée selon les lieux des entretiens. Le fait que la plupart des entretiens ait été réalisée au domicile des personnes laisserait à penser qu'il s'agit d'un moyen de montrer que l'enquêté dispose d'un "chez soi" comme les autres. Mentionnons le cas de plusieurs personnes ayant préféré nous rencontrer à Bobigny qu'à leur domicile ou leur lieu de travail pour éviter toute interférence entre leur histoire passée et leur vie actuelle.

Tableau n°1 – Lieu de réalisation des entretiens

Domicile de l'informateur	40
Bureau l'Aide Sociale à l'Enfance (chez l'assistante maternelle ou en circonscription)	7
Permanence sociale	4
Bureau des chercheurs	6
Lieu public	8
Par téléphone	3
Lieu de travail des informateurs	4
Total	72

Dans quelques situations, l'entretien a eu lieu en présence d'une autre personne, très souvent le partenaire (à part la présence des enfants, aussi fréquente, ainsi que celle d'un médecin et d'une sœur dans le cas des entretiens avec des personnes handicapées). Ces présences, bien que discrètes, étaient rassurantes pour les personnes interviewées, amenées à exposer leur parcours

difficile et témoigner de la compréhension dont elles sont entourées. Dans d'autres cas, il arrivait que les assistantes maternelles ayant eu en charge ces personnes alors qu'elles étaient enfants, soient présentes au moment de l'entretien, et qu'elles aient cherché à influencer ou à corriger les dires de ces derniers. Précisons que, de manière générale, les entretiens **ont duré de 50 à 90 min** (sauf quelques entretiens qui ont duré jusqu'à 5 heures) et ont été enregistrés (sauf pour deux sœurs interviewées ensemble et qui ont préféré une prise de notes écrite).

Notons le cas particulier des personnes handicapées mentales dont il était difficile de prévoir avant l'entretien leurs facultés de compréhension. Il faut évaluer les capacités de l'interlocuteur au fur et à mesure du déroulement de l'entretien et adapter le questionnaire sur le vif. Les personnes handicapées que nous avons rencontrées avaient une élocution difficile et peu claire. Elles éprouvaient quelques difficultés à établir une chronologie de leur vie, renseignements donnés par un professionnel. La notion du temps qui s'écoule est difficile à évaluer ainsi que l'antériorité ou la postériorité de certains événements. Certaines périodes semblent avoir été évacuées de leur mémoire, tandis que d'autres sont très présentes et sont évoquées spontanément telles les attouchements sexuels du père ou le viol par un frère. Leur angoisse au moment de l'entretien est perceptible (énervement, chaleur, sueur, maux de ventre et céphalées, pleurs, froideur). L'entretien leur a demandé beaucoup d'effort de concentration et les a visiblement fatigués. Nous tenons à les remercier pour la patience avec laquelle elles ont répondu à nos questions.

2. DIFFERENCES ENTRE LES GROUPES EN FONCTION DE L'ANNEE DE SORTIE ET DES CONDITIONS D'ACCEPTATION DE L'ENTRETIEN

Les personnes sorties au début des années 1980 ont été retrouvées dans leur majorité par l'intermédiaire de l'Agence de l'ASE à Montreuil-sur-Mer et de l'association ESSOR 93. Il s'agit, dans le premier cas, de personnes établies dans la région du Nord et qui ont gardé un contact, même sporadique, avec leur ancienne agence. Pour ceux dont le nom figurait sur les listes d'ESSOR 93, il s'agit d'une simple trace laissée par une aide obtenue après la sortie, qui n'a pas été conservée par la mémoire des sujets. **Les personnes sorties vers la fin des années 1990** ont été rencontrées presque toujours par l'intermédiaire de leur assistante maternelle ou de leur ancienne éducatrice. Dans leur cas, l'ASE fait encore autorité, dans le bon sens le plus souvent, mais aussi parfois cette autorité est perçue comme une menace, associée à la peur de se faire enlever l'enfant : cette peur a été à l'origine d'un refus d'entretien, dans un autre cas l'entretien

suscitant beaucoup d’appréhension. Le rapport à l’autorité est encore plus explicite dans le cas de ceux qui cherchent à régulariser leur situation administrative...

Tableau n°2 – Liste des contacts privilégiés

L’Aide Sociale à l’Enfance	48
Cadre associatif	13
Permanence sociale	5
Foyer handicapé	3
De sa propre initiative	2
Foyer Jeune Travailleur	1
Total	72

Les réponses aux entretiens sont dans plusieurs cas associées à la recherche des origines : l’entretien est une opportunité pour se renseigner sur les démarches à entreprendre pour consulter son dossier. Répondre à l’entretien **pour régler un compte avec l’ASE** : cette situation a été rencontrée dans plusieurs cas, mais elle n’est pas la seule motivation et il ne s’agit pas de dénoncer l’ASE comme institution, mais plutôt une certaine catégorie professionnelle (les éducateurs, les assistantes maternelles), tout en reconnaissant l’existence des “exceptions”. L’exemple particulier de celle qui, très critique à l’égard des éducateurs, déclare que son éducatrice a été “géniale” ! Répondre à l’entretien **par reconnaissance envers l’ASE** : ce cas de figure est rencontré également, mais reconnaissance et critique sont associées. (voir aussi les représentations et les observations sur l’ASE). Cela peut être aussi une occasion de reprendre contact avec le service dans l’espoir de trouver du travail (assistante maternelle, un des postes convoités ; quelques personnes interviewées travaillent dans des services proches de la protection de l’enfance...). Dans un autre cas, la personne interviewée est en train de faire un stage à la Police Nationale, l’entretien est finalement réalisé malgré l’échec de plusieurs rendez-vous. **L’entretien est une occasion saisie pour faire un bilan de son parcours et lui donner un sens.** Dans ces situations, l’entretien est associé à une psychothérapie suivie ou souhaitée. Nous avons rencontré des personnes qui ont voulu témoigner en leur nom propre. Pour eux, **l’anonymat** les “désingularisait”, car ils sont généralement identifiés en tant que “enfants de la DASS”. Ils souhaitaient plutôt revendiquer leur expérience et exprimer nommément leurs appréciations positives ou négatives sur l’institution. Pour d’autres, l’anonymat ou non de l’entretien importait peu.

C. Les principales données recueillies dans les 72 entretiens

1. LES DONNEES PERSONNELLES

L'ETAT CIVIL ET LES ANTECEDENTS FAMILIAUX

Sur les 72 entretiens réalisés, 48 l'ont été auprès de femmes et 24 seulement auprès d'hommes. Etant donné que nous avons retrouvé ces personnes essentiellement par l'intermédiaire des professionnels qui les ont eus en charge, la question se pose alors de savoir si les filles à la différence des garçons, sont plus enclins à maintenir des liens avec l'institution.

Les antécédents familiaux sont souvent mal connus, essentiellement en raison du jeune âge au moment du placement. Plusieurs personnes ont été prises en charge avant cinq ans et sont restées placées jusqu'à leur majorité ce qui peut expliquer le peu de souvenirs familiaux dont elles disposent. Certains, comme Sylviane, critiquent même l'Aide Sociale à l'Enfance pour ne pas leur avoir restitué leur histoire : *“ Qu'on ne sache rien sur notre passé, qu'on nous laisse dans le néant total de ce qui s'est passé, pourquoi on est là... Quand vous posez des questions, on vous dit on ne sait pas ... Faut pas nous prendre pour des abrutis, les gens de la DASS ils savent très bien pourquoi on est placé. Donc il ne faut pas nous prendre pour des imbéciles. Quand on vous dit à l'âge de 18 ans on ne sait pas pourquoi tu es placée, je trouve ça quand même aberrant ”*. Malgré de telles incertitudes relatives au passé de nos interlocuteurs, nous pouvons toutefois mentionner qu'aucun d'eux n'est né sous X ; que plusieurs font partie de fratries dont chaque membre a été placé ; et que plusieurs évoquent une origine étrangère ou régionale. Au moment de l'entretien, certains sujets étaient en train d'entreprendre des démarches – ou l'envisageaient – pour obtenir la nationalité française.

Tableau n°3 – Les origines énoncées

Française uniquement	43	Franco Irlandais	1
Russe	2	Italo-béninoise	1
Italienne	1	Africaine	7
Dom –Tom / polonais	1	Franco-Maghrébine	15
Haïti	1		

Total = 72

Concernant leurs situations familiales actuelles, mentionnons qu'un peu moins de la moitié des interviewés vivent en couple (mariage ou union libre) et que nombreux sont ceux qui parmi eux

ont des enfants (15 en ont un ; et 13 deux ou plus). Par ailleurs, un nombre non négligeable d'individus expérimente la monoparentalité.

Tableau n°4 – situation familiale

Couple sans enfants (marié ou concubins)	17
Couple avec enfants	20
Avec enfant placé à l'Aide Sociale à l'Enfance	1
Célibataire sans enfant	26
Avec enfant placé à l'Aide Sociale à l'Enfance	1
Famille monoparentale	9
Avec enfant pris en charge par l'autre conjoint	1
Total	72

SCOLARITE ET PROFESSION

On obtient l'information sur le dernier diplôme ou le niveau d'étude à la fin de la scolarité, sur les conditions dans lesquelles les études ont été interrompues ou poursuivies, mais peu de détail sur les redoublements. Les études se situent entre le niveau CAP et le diplôme universitaire (DESS). On peut se poser la question de la représentativité des bacheliers par rapport à la population générale. Mentionnons le cas particulier des handicapés qui n'ont généralement pas de diplômes, à l'exception de l'une d'elles qui a le niveau CAP.

Le travail représente plus une condition de survie avant qu'une modalité d'insertion sociale. De l'emploi précaire des plus jeunes à l'emploi stable et à la " réussite sociale ", on rencontre plusieurs cas de figure. Quelques-uns accusent un manque de formation et d'information initiale pour justifier leur faible réussite socioprofessionnelle – ils auraient pu faire mieux si... D'autres, au contraire, voient dans les difficultés rencontrées une ressource, voire une " chance " qui leur a permis de rebondir et d'affronter des difficultés moins importantes.

Plusieurs sujets n'exercent pas d'activité et touchent le RMI ou les ASSEDIC. Les autres appartiennent aux catégories socioprofessionnelles des employés et des ouvriers. Les professions déclarées sont carrossier, infirmiers, vendeurs, agent de maîtrise, chef de projet, animatrice sportive, magasinier, assistante commerciale, technicien en télécommunications, fonctionnaires, manutentionnaires en atelier protégé (CAT) ou non. D'autres étaient en cours de formation ou en stage et ne pouvaient indiquer au moment de l'entretien si cela déboucherait sur la signature d'un contrat professionnel. Si la grande majorité de nos informateurs a donc de bas revenus, précisons toutefois qu'elle ne se considère pour autant en situation de grande précarité. La perception

qu'elles ont de leur situation est variable, ainsi une personne au RMI se disait satisfaite de sa situation.

Tableau n°5 – Activité professionnelle au moment de l'entretien

Aucune (au foyer, chômage, RMI)	16
Ouvrier, O.S, Employé	36
Fonctionnaire	12
Stagiaire, étudiante	4
Emplois aidés (CES, CAT)	4
Total	72

Les personnes en très grande difficulté sont *rare*s. On a rencontré plutôt des personnes qui, tout en vivant dans la précarité, présentent les signes apparents d'une insertion " par le social " – militantisme associatif. Le militantisme associatif est signalé également dans le cas de la personne qui occupe un poste de chef de projet à la mairie.

2. EXPERIENCES DE LA PRISE EN CHARGE

Les 72 entretiens correspondent à des prises en charge à l'ASE sur une période plus longue que les vingt dernières années : les personnes interviewées y ont été admises dans les années 1960 (8 admissions), 1970 (22 admissions), 1980 (28 admissions), et 1990 (14 admissions). Cependant, 48 personnes ont connu des prises en charge jusque dans les années 1990 (c'est-à-dire qu'elles sont sorties de l'ASE entre 1990 et 2000). Cela signifie que sur les trente dernières années représentées, près de la moitié des personnes (30) ont connu le service entre 1960 et 1970, c'est-à-dire avant la décentralisation et la réforme de l'ASE, alors que les autres (42) ont été admises au service pendant les années 1980, au moment des changements législatifs et administratifs.

CIRCONSTANCES DE L'ENTREE AU SERVICE

Plus de la moitié des usagers rencontrés ont été pris en charge par l'ASE avant l'âge de 5 ans. Aussi, les informations sur le contexte familial et les causes de la prise en charge sont pour elles relativement floues. En revanche, les souvenirs de certains événements restent vivaces. Sont évoqués, des actes de maltraitance aussi bien physique que psychologique, des négligences graves. Des allusions sont faites à l'abandon, à des négligences des parents ou au décès d'un parent. Signalons le cas de personnes, la plupart du temps des adolescents, qui disent avoir effectué elles-

mêmes les démarches pour être prises en charge par l'ASE. Rappelons que ces catégories ont été produites par les sujets eux-mêmes ; elles ne correspondent pas forcément aux évaluations faites par les professionnels que l'on peut rencontrer dans les dossiers.

Tableau n°6 – L'entrée dans le service

Motif énoncé par les usagers concernant l'origine de leur prise en charge (Ces facteurs sont cumulatifs).	
Décision de justice	6
Abandon	13
Alcoolisme des parents	1
Conflits parentaux	9
Disparition d'un parent (décès, incarcération)	8
Demande de(s) parent(s) en grande précarité	5
Demande du jeune	8
Maltraitance, violence, négligence	20
Mineur isolé	1
Tentative de suicide	1
Maladie mentale d'un parent	1
Non spécifié	8
Total	81
Age au moment de l'entrée dans le service	
Moins d' 1 an	14
1 an à - de 5 ans	14
5 ans à - de 10 ans	11
10 ans à - de 15 ans	21
15 ans à 20 ans	12
Total	72

Un autre aspect important concerne le jugement en général critique que portent les usagers sur les modalités d'intervention des travailleurs sociaux au moment du placement : soit la prise en charge est intervenue tardivement, soit elle a eu lieu de manière extrêmement brutale et sans préparation. Citons le cas rapporté par Aline qui insiste sur les traces laissées par la violence du placement. Elle avait été envoyée par son père en colonie de vacances pendant laquelle aura lieu le placement en famille d'accueil dans la Somme sans qu'elle ait eu une véritable préparation. D'autres soulignent la violence de la séparation des fratries. Nous pouvons rapporter deux situations où les personnes ont découvert l'existence de frères et sœurs à l'adolescence. Cela semble moins prégnant dans les 10 cas rencontrés où le jeune a lui-même sollicité sa prise en charge à l'Aide Sociale à l'Enfance, instrumentant ainsi d'une certaine façon l'institution.

LE PARCOURS A L'ASE : DES TRAJECTOIRES COMPLEXES

Dans notre échantillon, il n'y a que 11 séjours relativement courts (de moins de 5 ans), qui correspondent à des sorties dans les années 1985 et plus. Les séjours d'une durée moyenne ou inférieure à dix ans sont au nombre de 25. 33 personnes sont restées plus de dix ans à l'ASE. Ces longs séjours de plus de dix ans se divisent entre ceux sortis dans les années 1980 et ceux qui, plus de la moitié, sont sortis au cours de la dernière décennie.

Tableau n°7 – Date de sorties et durée de prise en charge

Durée de prise en charge	Date de fin de prise en charge			
	Avant 84	Entre 85 – 89	Entre 90 – 95	Après 95
Moins de 5 ans		2	4	5
5 à - de 10 ans	8	1	10	6
10 à - 15 ans	2	5	2	3
+ de 15 ans	5	0	3	13
Total	15	8	19	27

Total : 69 (3 sujets n'ont plus de souvenirs précis sur la durée de leur prise en charge)

Malgré une multiplicité de placements, généralement les personnes étaient capables de rendre compte avec beaucoup de précision des différents lieux où ils ont été placés. Seulement quelques-uns avaient des difficultés pour reconstituer l'intégralité de leur parcours. La stabilité de la prise en charge dans une seule famille d'accueil ne semble pas être une condition pour se rappeler leur parcours. Nous sommes frappés de l'exhaustivité des informations qui nous ont été communiquées autour de trajectoires très complexes. Les moments de ruptures, de nouvelles prises en charges, ponctuent fortement la reconstruction biographique.

La représentation de sa propre trajectoire à l'ASE diffère souvent en fonction de plusieurs facteurs : l'âge au moment de l'admission et la durée du séjour. Par rapport au moment de l'entrée, une différence nette apparaît entre ceux qui ont été admis en très bas âge (moins d'un an), très souvent avec de très faibles références familiales (abandon, formel ou non), et ceux qui sont entrés adolescents ou même, exceptionnellement, majeurs (jeunes majeurs). Les derniers ont gardé des contacts avec des membres de leur famille (même espacés), la rupture est dans leur cas parfois le résultat d'une décision personnelle (ceux qui ont fait eux-mêmes la demande de prise en

charge). Il y a aussi des situations intermédiaires (Ahmed). Pour les premiers, un contact essentiel est celui avec les autres membres de la fratrie, placés ou non ensemble.

Lorsque les personnes ont été placées dans plusieurs familles d'accueil, elles se souviennent très bien des divers parents nourriciers. En revanche, lorsqu'elles ont été placées en foyer, les souvenirs qu'elles ont gardés de leurs éducateurs restent assez vagues. Ces professionnels prennent une place moindre dans leurs discours, seule une minorité de sujets disent avoir gardé des liens avec des professionnels de l'ASE. Etant donné que la presque totalité des prises en charge se sont poursuivies au moins jusqu'à la majorité, ce fait explique la relative stabilité des liens maintenus avec les familles d'accueil.

Les trajectoires complexes dominent dans l'histoire de vie de plusieurs personnes, qui ont connu multiples foyers et familles d'accueil. La prise en charge dans un seul foyer et dans une seule famille d'accueil garde un caractère exceptionnel. Face à la discontinuité de ces prises en charge, il est possible de repérer à travers le discours des informateurs non pas une mais plusieurs sorties. Celles-ci peuvent marquer le passage d'un foyer ou d'une famille d'accueil à une autre mais aussi être un retour temporaire de l'utilisateur dans sa famille d'origine.

Tableau n°8 – Trajectoires à l'ASE

1 famille d'accueil	9
Plusieurs familles d'accueil	9
1 seul foyer	1
Plusieurs foyers	9
Famille(s) d'accueil + foyer(s)	22
Famille(s) d'accueil + internat	2
Famille d'accueil ou foyer + logement thérapeutique	7
Famille d'accueil ou foyer + service de suite	6
Famille d'accueil ou foyer + FJT	7
Total	72

INFORMATIONS SUR LE SUIVI

L'instant de la séparation avec la famille, la première rencontre avec la famille d'accueil, l'arrivée au foyer sont longuement décrits. Notons que cette immersion de l'enfant dans ces nouveaux espaces (nouveaux car différents de l'espace originel) est souvent liée, dans les récits, à la séparation du jeune d'avec ses parents, et parfois aussi d'avec ses frères et sœurs.

De même, est-elle à rattacher aux liens créés par l'usager avec ceux qui côtoient ce nouvel espace (famille d'accueil, autres usagers, éducateurs...)

a) L'entrée à l'ASE. La prise en charge en foyer

Les souvenirs laissés par l'arrivée en foyer sont contrastés. D'une part, le foyer est vécu comme une sorte de "cocon" protégeant de l'extérieur. Cependant, cette forme de protection est ressentie par beaucoup de jeunes comme une coupure. La vie dans le foyer renferme aussi une certaine violence entre les enfants ou dans leurs rapports avec les professionnels.

Quelques-uns nous rapportent que des groupes d'adolescents à la tête desquels se trouvaient des "caïds" étaient en conflit. Les nouveaux arrivants étaient "testés" et il fallait savoir "se faire respecter". Dans le groupe des plus jeunes, l'ambiance n'était pas toujours plus sereine. Chantal nous a dit " *Le premier foyer j'y suis pas restée longtemps, c'est vrai que j'ai eu un mauvais accueil de la part des enfants, mais ça on n'y peut pas grand chose, c'est les enfants qui sont comme ça.* " Le manque d'empathie ou de compassion de la part des professionnels rendent généralement le premier contact avec le foyer d'une grande dureté. Roxane se souvient à son arrivée en foyer que les éducateurs leur parlaient " *comme s'[ils] étai[ent]... des espèces de racailles...* " avant d'assimiler la violence qu'elle connaissait dans sa famille d'origine et celle dégagée au sein de ce nouvel espace : " *Déjà je sortais vraiment d'un contexte familial où il y avait du bruit, où il y avait des cris et tout ... parce que c'était la bagarre générale chez moi ... [alors] que je me retrouve dans un lieu comme ça, j'ai dit non, c'est pas possible...* ". La problématique de la violence entre les enfants est ainsi présente dans la presque totalité des témoignages. Elle s'impose à eux comme un élément constitutif, presque banal de gestion des relations entre les jeunes.

b) L'espace intime et la vie en collectivité

La promiscuité dans les foyers est une question fréquemment soulevée par les personnes interviewées. Il faudrait situer cet aspect dans la perspective historique de l'évolution des prises en charge dans les établissements. Cependant nous pouvons remarquer que même les témoignages sur des prises en charge récentes rendent compte des difficultés pour les enfants de préserver leur intimité. Alano nous parle de la prise de repas " *le problème c'est qu'on a toujours vécu en collectivité et là*

encore une fois et bien aujourd'hui même quand je suis chez moi, je déjeune avec ma femme, ma fille etc. mais..., je ne reste pas plus de 5 minutes à table. Parce que pour moi c'est pas un plaisir".

Ajoutons encore un aspect essentiel. Si certains se disent attachés à leur éducateur et pensent avoir eu beaucoup de chance – des professionnels développeraient des relations privilégiées avec certains jeunes – d'autres se sont sentis délaissés par d'autres. D'après certains témoignages, certains membres du personnel d'encadrement auraient même manifesté des comportements délictueux tels qu'attouchements sexuels, violences symboliques - insultes, racisme... - ou alcoolisme. Dans ce cas, ils reprochent à l'institution le manque de "contrôle" de son personnel. D'aucuns nous ont évoqué la relation très difficile avec un éducateur, notoirement alcoolique, qui buvait en sa présence et ensuite l'insultait.

Des stratégies d'évitement étaient alors mises en place par certains jeunes pour tenter d'échapper à cette violence ou au contrôle. Les histoires de fugue n'apparaissent pas, dans de tels contextes, singulières. D'autres, provoquaient par leur comportement leur expulsion du foyer dans l'espoir de rejoindre des amis dans un autre établissement. Ceci traduit une forme de gestion et de maîtrise de leur placement dans un milieu où ils ont le sentiment que leur avis est insuffisamment pris en compte.

Tout ceci contraste avec les bénéfices matériels de leur prise en charge en foyer. Beaucoup affirment avoir eu "le privilège" d'accéder à des activités de loisir, à des vacances, à de l'argent de poche, à des vêtements, auxquels ils n'auraient jamais pu avoir accès s'ils étaient restés dans leur famille d'origine. Toutefois, ces activités pouvaient être perçues sous un angle contraignant, presque disciplinaire et certains auraient préféré avoir le choix de leur activité.

c) La vie en famille d'accueil

La prise en charge en famille d'accueil est souvent moins violente et moins stigmatisante que celle qui a lieu en foyer. Relevons cependant les situations des placements dits "d'urgence" en famille d'accueil, où les enfants sont placés pour une courte période et sont à nouveau déplacés dans des nouveaux lieux de prise en charge. La courte durée du placement peut être vécue par certains comme une forme de violence. Beaucoup considèrent les membres de la famille d'accueil comme leurs vrais parents. Les termes d'appellation laissent transparaître ce type de lien. La nourrice est appelée "*maman, mamie, tata, marraine*" lorsque les enfants ont vécu ensemble un temps suffisamment long. De même, les enfants de la famille accueillante ainsi que les enfants placés se

considèrent comme des frères et sœurs. Le changement de prise en charge de l'un d'eux, surtout s'il n'est pas expliqué aux différents enfants, peut provoquer des traumatismes. Christiane évoque avec douleur la séparation d'avec un garçon qui était placé dans la même famille qu'elle : *“ Mon petit frère David, ça donc il est resté pendant 7 ans, il est parti, donc il est arrivé à... à l'âge de deux ans, il est parti, il avait 9 ans. Ça a été dur pour tout le monde. Pour lui parce qu'il n'a pas compris parce qu'il croyait que c'était ma mère nourricière qui ne voulait plus... de lui. Pour...pour nous parce que ...on pensait vraiment que... ça allait faire comme moi et ma sœur quoi. Si, ça, ça a été dur”*. La dispersion de la fratrie consanguine mais aussi la dispersion des enfants accueillis dans la même famille nourricière est vivement ressentie.

Les témoignages rapportés nous permettent cependant d'observer la capacité de l'enfant à créer des liens de “ parenté fictive ”. Ils constituent des supports affectifs et de nouveaux socles de socialisation. Plus tard “ un frère ” pourra par exemple devenir le parrain de sa “ sœur ” placée dans la même famille. La construction de ces liens de parenté va au-delà du simple lien unissant les parents nourriciers et les enfants. Amélie évoque qu'à sa majorité, au moment où elle a quitté la famille d'accueil, elle est partie s'installer dans un appartement avec sa “ sœur ”, c'est-à-dire, la fille de ses parents nourriciers. Notons toutefois que les fondements qui procèdent à la création de liens ne sont pas les mêmes différents de ceux établis dans la parenté consanguine. On oppose ainsi les “ liens de sang ”, fondés sur une concordance biologique, à ceux qui seraient construits autrement. Prenant l'exemple des fratries, Anne Cadoret soulignait ainsi que l'appartenance à une fratrie d'origine est un fait de naissance. La connexion génétique n'est en revanche pas constitutive des fratries d'accueil qui se font et se défont au gré des placements, et qui ne peuvent s'établir durablement que si un rapport se construit entre les enfants placés, les nourriciers et leurs propres enfants. Cette relation pouvant être créée à l'occasion de fêtes de familles par exemple³¹.

Le sentiment d'être inclus dans un groupe familial mais de s'y sentir étranger et d'y être perçu comme tel par tout ou une partie de ses membres, ressurgi régulièrement de la mémoire de nos informateurs (Cf. Ahmed, Carine). L'enfant vit comme une injustice le traitement différentiel par rapport à ses frères et sœurs qu'il soient de sang ou de lait. Une de nos informatrices expliquait : *“ C'était des petits trucs mais voilà quand t'es p'tit quoi quand t'es gosse, voilà elle [l'assistante maternelle] va acheter des bonbons à ses gosses, alors qu'eux ils vont être là en train de les manger devant toi, mais toi quand tu recevais ton mandat de la Dass, mais il fallait leur donner, parce qu'ils pleuraient “ ouais maman, elle me donne*

³¹ Cf. A. Cadoret, 1991, “ Enfants placés et familles : les raisons d'une fratrie ”, *Dialogue*, n°4, pp. 12-25.

pas ". Tu vois des choses comme ça. Et puis il ont fait aussi des sales trucs, je suis désolée. Tout ça parce qu'on était différent, non, j'suis désolée ". Cette différence entre inclusion et appartenance est également manifeste lorsqu'un enfant intègre une famille dont les modes de vie et croyances diffèrent des siens. Des usagers d'origine étrangère ont ainsi qualifié leurs nourriciers de " racistes " quand ils avaient été confiés à des " familles françaises de souche " qui avaient du mal à les accepter ³², et tendent de ce fait à fournir une représentation négative de ces lieux d'accueil. Précisons que d'autres éléments participent également à ce processus de dévalorisation. Le fait que les familles soient rétribuées pour accueillir des enfants est souvent mal perçu de ces derniers qui se voient ainsi assimilés à de simples marchandises et refusés une certaine part d'affection. D'autres critiques mettent quant à elles en avant le manque de participation de l'enfant aux prises de décision au point que les propos de l'une des personnes rencontrées évoquaient une disqualification du statut de l'enfant. Sylviane l'expliquait ainsi : " J'trouve que bon, on est un peu considéré comme du bétail quoi... on ne vous demande pas... si ça vous plaît ou si ça vous plaît pas d'aller là où d'aller là. ... Enfin j'trouve qu'à 11 ans, on est quand même en âge de peut-être comprendre certaines choses. On ne vous explique pas suffisamment les choses [...] J'ai eu l'impression d'être, oui..., d'être... d'être un animal qu'on prenait et qu'on mettait là ". De plus, ces espaces familiaux ou sociaux qui reçoivent à titre provisoire des enfants, vivent parfois avec des difficultés qui leurs sont propres. Et l'enfant qui s'y trouve placé peut, dans certains cas, avoir l'impression de revivre une situation similaire à ce qu'il connaissait d'avant son placement. Ahmed l'exprimait en ces termes : " Je pense qu'au niveau de la famille d'accueil, c'était justement tout l'aspect familial... qui me posait problème. ... C'était une famille encore en plus qui apparemment avait pas mal de moyens financiers, mais qui, à côté de ça, avait énormément de problèmes de couple, c'était des gens qui s'engueulaient constamment, qui était à la limite de se taper dessus... Moi, j'avais pas du tout envie de subir ça parce que je j'avais subi... ". Des usagers se souviennent d'ailleurs avoir été victimes de violences au sein de ces familles. " On a été chez une nourrice qui nous a pas gardés très longtemps, parce qu'on a eu des problèmes là-bas. Moi, je me faisais taper dessus ", se rappelle Annie. Géraud : " J'étais le plus martyrisé. Je me souviens juste qu'on m'attachait à un pied d'une ... au pied d'une table, avec une laisse [...] Je me souviens du pied de la table et de la chaîne ". D'aucuns disent même y avoir été abusés sexuellement, comme Esther, qui n'a révélé qu'à l'âge de 20 ans ce qu'elle avait subi de la part du mari de l'assistante maternelle. Dans ces cas, après une expérience malheureuse dans une famille d'accueil, les enfants étaient placés dans une autre famille dans laquelle, généralement, ça se passait mieux et où les enfants se construisaient. Mais le départ de famille d'accueil avec laquelle les enfants ne s'entendaient pas ou bien de familles maltraitantes était parfois tardif. Cette

³² De nombreuses familles d'accueil de Seine-Saint-Denis sont d'origine étrangère. Leur statut de nourriciers participe à leur intégration dans la société française. Toutefois, il arrive que des enfants, également d'origine étrangère, intègrent une famille qui ne le soit pas.

volonté de partir ne pouvait être que très difficilement exprimée par l'enfant³³. En effet, les visites des éducateurs dans la famille étaient prévues à l'avance et s'effectuaient en présence des parents nourriciers. L'enfant n'osait alors pas se plaindre.

d) Les stigmates de l'institution

Les signes d'appartenance à la DASS sont multiples. Certains ont disparu tels que les vêtements uniformes des trousseaux ou la médaille sur laquelle était marqué leur numéro. Cependant certains signes extérieurs d'identification et de classement perdurent et sont vécus comme des stigmates, tel que la voiture commune de la DASS qui dépose les enfants devant l'école communale. Leur orientation scolaire ou professionnelle fait l'objet d'un développement important dans divers entretiens. Ainsi, l'un des interviewés a-t-il construit le parcours de sa vie uniquement à partir des diplômes obtenus. Ou inversement, nous avons recueilli des critiques quant à l'orientation scolaire ou professionnelle imposée. Christiane, une jeune femme ayant passé deux CAP, un d'ébéniste et l'autre de menuisier, dans un internat de l'ASE explique : *“ J'ai plus eu l'impression que c'était... tout choisi, que c'était pas moi qui décidait, que c'était plus... choisi, voilà c'était cette école là et puis c'est tout ”*. Elle a essayé de trouver un emploi mais dit-elle *“ j'avais pas d'expérience et..., et puis ça faisait un peu rire quoi une nana... ”*.

Tout comme cette informatrice, certains ont eu l'impression que leur parcours scolaire était d'emblée orienté par leur appartenance à l'ASE. Ils étaient dirigés vers des filières courtes et le désir de poursuivre des études n'aurait pas été encouragé. Carine scolarisée dans un autre internat de l'ASE rapporte : *“ On était 40 filles, mais le plus dur à encaisser c'était les insultes des professeurs. C'était des personnes de l'extérieur, des personnes indépendantes mais elles étaient payées par la DASS. Et toutes les insultes c'était “ de toutes façons, vous êtes que des futures délinquantes, votre travail ça sera pas en tant qu'auxiliaire mais à Saint-Denis en tant que pute. On entendait ça tous les jours pendant trois ans. On nous rabaisait au maximum ”*.

e) Maintien des liens avec les familles d'origine

Les liens préservés avec la famille d'origine ou les souvenirs qu'ils en ont gardé, sont très variables. Ceux-ci sont soumis à un ensemble de faits tels que l'âge à l'époque du placement, les

³³ Dans le cas des personnes handicapées mentales que nous avons rencontrées, la majorité ont vécu une première expérience difficile en famille d'accueil. Il semblerait qu'ils y étaient maltraités. Peut-être est-ce dû à un diagnostic tardif de leur handicap nécessitant une prise en charge adaptée.

événements ayant conduit au placement, les modes de placement ayant séparé ou non la fratrie... Certains se plaignent de l'éloignement du lieu de leur placement. Expédiés à la campagne, les relations avec les parents ont eu du mal à se maintenir. Ceci est en rapport avec la date de la prise en charge, car parmi les personnes que nous avons rencontrées, plusieurs d'entre elles ont été placées avant les années 1980, donc avant les réformes de l'ASE et la décentralisation.

Les témoignages que nous avons recueillis sont assez contrastés. Ils peuvent aussi nous permettre de saisir les transformations des représentations des professionnels dans l'investissement de l'institution sur le maintien des liens avec la famille d'origine. Bien sur, lorsque les prises en charge ont eu lieu bien avant la décentralisation, les personnes nous rapportent davantage de situations où ce qui prime est la séparation, voire la rupture avec le milieu originaire. Dans des périodes postérieures nous avons des avis critiques divergents de la part des anciens usagers. Tantôt, ils reprochent à l'ASE d'avoir surinvesti ces liens alors que l'enfant pense aujourd'hui qu'il fallait favoriser la séparation (Cf. Lunumba) ou encore à l'exemple de ces jeunes filles placées à la suite de violences sexuelles et qui se retrouvaient face à leurs agresseurs lors des week-ends dans la famille d'origine (cf Valérie, Christina). D'un autre côté, ils évaluent négativement l'insuffisance des pratiques de médiation de la part des professionnels entre les enfants et leur famille, en particulier avec les frères et sœurs.

Le suivi est davantage critiqué quand il ne respecte pas le désir de l'enfant : "*faut savoir enlever les enfants, mais faut savoir les rendre aussi*", quand il laisse l'impression d'être un "dossier", un "numéro de matricule".

Les fratries ont été souvent dispersées, mais parfois, un effort est fait pour qu'au moins deux enfants restent dans la même famille d'accueil ou dans le même établissement. De nombreuses personnes ont insisté sur l'importance des liens avec la fratrie. La séparation des frères et sœurs est très mal vécue. Elle pose des problèmes d'identité, de rattachement à la famille d'origine et accroît le sentiment de solitude et d'isolement lié à la séparation du milieu d'origine. Si dans quelques cas des individus contestent le maintien des liens avec leurs géniteurs, aucun en revanche ne fait de même par rapport à la fratrie. Ce sont aussi à peu près les seuls liens familiaux qui résisteront un tant soit peu aux aléas d'un contexte familial, où la parentèle ne pallie pas les difficultés des parents.

Plusieurs de nos informateurs affirment qu'ils auraient bien aimé reprendre contact avec leurs géniteurs et leur famille élargie d'origine, mais le temps passé à l'Aide Sociale à l'Enfance semble les en avoir empêcher : la séparation a été trop longue. De même, d'aucuns estiment que des démarches faites dans l'intention de retrouver leurs parents blesseraient leurs nourriciers. C'est le cas de Christiane qui pense ainsi avoir comme une sorte de dette vis-à-vis de la famille d'accueil qui l'a élevée. Elle nous mentionne qu'à sa majorité, l'Aide Sociale à l'Enfance lui a proposé de prendre connaissance de plusieurs lettres que ses géniteurs lui avaient écrites, mais qu'elle n'a pas voulu aller les lire car elle avait peur que sa mère nourricière ne l'apprenne, et qu'elle n'avait pas envie de la blesser. Malgré une insertion parfois réussie dans une famille d'accueil, les enfants placés peuvent souffrir de la séparation d'avec leurs géniteurs et frères et sœurs biologiques. Vécue parfois comme un "déchirement", une "blessure", cette rupture alimente leurs questionnements identitaires futurs³⁴. Géraud dit ainsi qu'il aimerait retrouver sa mère. " *C'est juste pour une explication, c'est tout que j'aimerais bien voir ma mère, c'est tout... juste pour lui demander quelque chose*".

³⁴ Selon ce point de vue, nos données semblent aller dans le même sens que celles fournies par Annick-Camille Dumaret. La psychologue, qui a participé à l'étude sur les enfants placés à l'œuvre Grancher note que " le manque de relations parents-enfants pendant le séjour en placement ... se confirme à l'âge adulte : *l'attachement familial qui a manqué dans l'enfance ne se rattrape pas*". (Cf. A-C Dumaret, 2001, " Que sont-ils devenus ? Vivre entre deux familles, ou l'insertion à l'âge adulte d'anciens enfants placés ", *Dialogue*, n°2, pp.63-71).

3. LES CIRCONSTANCES DE LA SORTIE

DEPENDANCE ET AUTONOMIE

De l'analyse des situations révélées par les entretiens, ressortent différents contextes de prise en charge qui ne peuvent être ignorés si l'on veut travailler sur les notions de dépendance et d'autonomie. Si les commentaires sur les circonstances de la sortie sont significatifs sur le rapport des jeunes rencontrés aux notions d'indépendance et d'autonomie, l'âge du premier contact avec l'institution, mais aussi le type de placement et les raisons de la prise en charge apparaissent comme des indicateurs pertinents si l'on cherche à comprendre les effets de l'interaction entre les politiques sociales et les choix institutionnels qui en découlent d'une part et les stratégies des acteurs eux-mêmes, d'autre part.

Ainsi, un placement effectué quelques mois après la naissance ou dès la petite enfance et qui s'étend sur 15 ou 16 ans dans une même famille d'accueil ne produit pas les mêmes effets qu'un placement effectué dans différents foyers ou qu'un placement effectué à 14 ou 16 ans et pendant lequel l'enfant ira de familles d'accueil en foyers; si ce n'est de foyers en foyers sur une période de deux ou trois ans.

La plupart des jeunes placés dès le plus jeune âge en famille d'accueil, semble avoir trouvé au sein de ces familles un environnement suffisamment significatif pour supplanter, en final, certaines valeurs et pratiques issues de leur environnement social et familial d'origine. Le contact avec l'éducateur référent rappelle, si nécessaire, la place de la famille d'accueil au sein de l'institution et la désigne comme un élément participant, parmi d'autres et en tant que salarié, à la mise en œuvre des politiques sociales. La présence d'un éducateur, à condition qu'elle soit régulière et constante, contribue à la prise de conscience de l'enfant de sa place au sein de l'institution et du temps qui lui est imparti pour se donner les moyens de son autonomie.

Cependant, si cette période de la socialisation secondaire a participé à la prise de distance avec la famille d'origine sans que ne soit effectué, parallèlement, un travail de restauration des liens entre l'enfant et sa famille, l'âge de la majorité est alors un moment de fragilité extrême où le jeune se retrouve seul, sans recours possible à d'autres ressources que celles qui constituent son propre capital économique, social, et familial. La famille d'accueil, bien que toujours présente puisque considérée comme une deuxième famille, si ce n'est, souvent, comme la "vraie" famille, reprend,

à 18 ans, son rôle premier, à savoir celui d'un élément salarié de la prise en charge institutionnelle. Par contre, si la période de placement a été aussi l'occasion d'un retour vers la famille d'origine, certains des jeunes placés pourront alors, à l'âge de la majorité, s'appuyer sur la présence de leur famille d'origine pour éventuellement les encourager à continuer leurs études, se former professionnellement, rechercher un emploi, se loger, etc.

Peu de jeunes rencontrés lors de cette étude semblent avoir eu cette possibilité de recours à la famille d'origine et le passage à l'autonomie a été, pour certains, le début de la vie en couple avec, souvent, un conjoint ayant un passé institutionnel identique. Se mettre en couple pour ne pas se retrouver seul, se donner les moyens de fonder sa propre famille, se prouver et montrer à ceux qui ont participé à sa reconstruction qu'on a intégré d'autres valeurs et d'autres modèles que ceux qui ont été à l'origine du placement dont on a été l'objet.

Cette analyse ne peut cependant s'appliquer que dans le cas de placements n'ayant pas donné lieu à des maltraitances au sein de la famille d'accueil. Si l'éducateur référent est suffisamment présent pour que le placement soit interrompu rapidement et qu'une décision de justice s'impose à la famille d'accueil comme elle s'est imposée pour la famille d'origine, cette étape semble être perçue comme un élément confirmant, si besoin est, la “malchance” dont l'enfant considère être l'objet depuis sa naissance et la légitimité du suivi institutionnel comme élément protecteur, est ainsi réaffirmée. Par contre, si la période de maltraitance perdure, que l'éducateur ne la perçoit pas, que la justice n'intervienne pas de façon suffisamment significative, l'institution perd alors toute sa crédibilité. La maltraitance est vécue comme un dysfonctionnement de l'institution et devient, par conséquent, une entrave à un processus de socialisation secondaire réussi – bien que ce cas semble avoir été, comme pour les familles d'accueil, très minoritaire, la maltraitance au sein même d'un foyer, par des éducateurs ou des responsables, produira les mêmes effets quant à un placement en institution associé à la notion de mise à l'abri.

De même, un retour dans la famille d'origine, sans que les conditions de ce retour n'aient été l'objet d'une négociation entre les différents acteurs – à savoir l'institution et la famille d'origine mais aussi l'enfant – semble tout aussi illégitime et en désaccord avec les objectifs annoncés de l'institution. Les placements sont alors vécus comme une suite de prises en charge éducatives et la fonction socialisante du placement est sans cesse interrogée. Bien que ce type de situation ne semble pas remettre en question la légitimité du placement, la notion de mise à l'abri est cependant vécue comme relative et l'adhésion aux valeurs associées à l'institution ou aux

professionnels de l'institution est alors beaucoup plus problématique. Paradoxalement, la dépendance à l'institution est ici plus forte, puisque l'objectif du placement, à savoir la mise à l'abri, mais aussi la restauration d'une identité malmenée n'a pas été atteint.

Les effets des placements en foyers semblent moins évidents quant au rapport à l'autonomie. Bien que l'institution soit, dans le cas des placements en foyer, plus contraignante, le temps nécessaire à la mise en place d'un rapport positif à l'autonomie semble plus important. Si les éducateurs sont souvent perçus comme “ayant bien fait leur travail”, le foyer n'en est pas pour autant considéré par tous comme un lieu de reconstruction positive – à l'exception des petites structures, dans lesquelles on est “presque comme en famille” – puisque les autres résidents sont tous “dans la galère”.

D'autre part, la vie en foyer, par essence toujours communautaire, ne prépare pas le jeune à gérer un environnement familial constitué d'un couple, et de un, deux ou trois enfants. Si un certain nombre des personnes rencontrées semblent avoir choisi de résoudre le moment du passage à l'autonomie par une vie en couple, rien, dans leur expérience de vie en foyer, ne les y prépare. La construction d'une famille reste du domaine d'un idéal auquel aucun ne peut, dans ses expériences passées, trouver de modèle. L'espace du logement en appartement ou en studio, la vie en couple ou avec des enfants, exige des aménagements qui sont différents de ceux que le jeune aura expérimenté lors de son passage dans le ou les foyers qui lui ont été proposés. Comme pour les jeunes ayant vécu en famille d'accueil, la nature des contacts avec la famille d'origine et le type de lien qui aura été préservé lui permettra, ou non, de vivre ses premières années d'autonomie dans un environnement familial, social et professionnel suffisamment constant pour qu'il résiste, en final, à la tentation d'un retour à la vie en communauté et pourquoi pas, en institution ?

Enfin, un placement aura des conséquences différentes sur le rapport du jeune aux notions de dépendance et d'autonomie selon que le placement sera issu d'une mesure de justice – associée, ou non, à une demande des parents – ou lié à une demande de l'enfant lui-même. Pour les jeunes relevant de la première catégorie, elle est une règle imposée par l'institution que le jeune placé devra, peu à peu, accepter si ce n'est intérioriser. Dans le deuxième cas, l'institution est, d'une certaine façon, instrumentalisée par l'individu, qui, est alors acteur et se donne les moyens, en faisant appel aux services sociaux ou juridiques, d'accéder à sa propre autonomie.

L'information sur le contexte de la sortie est assez bonne. L'entretien privilégiait cette période de la jeunesse des sujets. C'est un moment de changement de leurs conditions de vie, à la fois récent et marquant. C'est aussi celui où les sujets commencent à se démarquer du statut d' « enfant de la DASS ».

On sait si la sortie a été préparée ou pas, négociée ou pas et comment. Notons que beaucoup de nos informateurs sont sortis de l'ASE dans le cadre d'un contrat Jeune Majeur. Malgré ce prolongement de prise en charge, au moment de la sortie de l'institution, nous pouvons observer une certaine méconnaissance du monde “ extérieur ”, en particulier chez ceux qui ont été placés en foyer, ainsi qu'une certaine solitude. Le manque d'information des jeunes interroge. Ils n'ont que peu d'éléments sur les aides et ressources dont ils peuvent disposer pour trouver un travail, un logement ou entreprendre des démarches administratives – remplir une feuille de soin.... En revanche, il peut y avoir des échanges avec les pairs ou les aînés sur ces sujets. La sortie peut ainsi être vécue comme une période d'apprentissage de simples gestes quotidiens – cuisiner, faire les courses, gérer son argent. Une informatrice à qui nous avons demandé comment elle avait entendu parler d'Essor nous avait répondu : *Par ma sœur. Mais ma sœur j'sais pas par qui, mais j'ai entendu par ma sœur. Elle leur a demandé de la tune. Et moi je me suis mis à les contacter. Elle avait dû me parler des apparts ”.*

Nous avons recueilli le témoignage de plusieurs personnes n'ayant ni logement, ni travail, ni argent au moment de la sortie. Dans certains cas aussi, les anciens ont vécu une phase de très grande instabilité, vivant dans des squats ou chez des amis, commettant des actes de petite délinquance, se prostituant ou se faisant brutaliser par un compagnon.

La sortie peut être d'autant plus critiquée qu'elle est récente. Sylviane évoque ainsi avec amertume le fait que la DASS ne serait même pas au courant si elle était morte.

Au milieu des années 70 en cas de fugue d'un foyer, les conséquences pouvaient être dramatiques. Marion avait fugué et s'était retrouvée enceinte. Lorsqu'elle s'est rendue dans les services de l'ASE avec son bébé, l'institution aurait refusé de la reprendre. *“ J'ai fait une grosse colère. Je me suis tapée la tête contre les murs et tout...Mais ils ne m'ont pas pris, j'ai des témoins ! ”.* Elle s'est retrouvée ainsi à la rue à l'âge de 15 ans, trop jeune pour trouver un emploi. Cependant, l'institution a pris son enfant. Elle dit : *“ Quand je suis sortie j'étais très mal, parce qu'on m'a enlevé mon enfant, donc j'avais pas du tout le moral. C'était atroce, après je suis tombée en anémie parce que je ne mangeais pas, rien du tout. C'était très*

dur ma sortie, très très dur. J'essayais d'avoir un franc pour aller..., deux trois francs pour aller dans un café boire un café, puis pouvoir aller aux toilettes pour me laver, donc j'ai très très mal vécu ma sortie, très très mal vécu. J'ai eu personne pour appeler au secours". Cette femme ne savait pas qu'il était nécessaire de se faire suivre pendant sa grossesse, qu'il lui fallait des papiers d'identité, qu'elle devait faire vacciner les enfants qu'elle a eus par la suite et qu'elle avait le droit à des allocations familiales. Elle continue : " Je m'en rappellerai toute ma vie, ils m'ont enlevé mon fils, ils m'ont mis à la rue, oui, ils n'auraient pas eu le droit de faire ça normalement. J'avais que 15 ans, j'étais une pupille de la DASS, ils auraient dû me garder. Mais j'espère qu'ils ne le referont plus jamais, mais je suis sûre qu'ils l'ont déjà fait à d'autres qu'à moi, voilà, c'est tout ce que j'ai à dire".

Même s'ils reconnaissent tous qu'à un certain moment il faut se débrouiller seul, ils n'en critiquent pas moins les modalités de la rupture. Roxane, le jour de ses 21 ans, s'est retrouvé sans rien et elle s'est dit : *" A l'avenir je réfléchirai à deux fois avant de demander de l'aide... à, aux services sociaux. Parce que si c'est pour qu'à 21 ans, je me retrouve dans cet état là. La seule chose qu'on a su me faire, c'est de me donner du fric, de me donner un appartement et tout, sans rien. Ben attendez, j'étais tout le temps seule, dans ces cas là, j'aurais mieux fait de rester chez mes parents dans la merde où j'étais, c'était la même chose parce que de toute façon après mes 21 ans j'y suis retournée, ah, mais alors là, ça a été le KO, hein, alors là franchement, avec moi, ça a été une chute aux enfers, hein, là honnêtement... j'avais que mes yeux pour pleurer".*

Une de ses anciennes éducatrices, qui officiellement ne s'occupait plus d'elle, l'a conduite à Essor 93, ce qui lui a permis de reprendre pied. Ainsi, nombre de famille d'accueil et d'éducateurs continuent au-delà de la prise en charge officielle à l'ASE à aider les jeunes dont ils se sont occupés de manière privilégiée. Globalement, les témoignages recueillis parlent d'une sortie non préparée. Mireille trouve qu'il n'y a pas eu *" grand débat par rapport à ça "*. Georges trouve quant à lui qu'il a plutôt été bien préparé à la sortie : *" Ils m'ont bien fait voir les choses, grandeur nature, quoi comme on dit "*. Pour plusieurs jeunes, à la fin de la prise en charge, les parents nourriciers chez lesquels ils sont restés jusqu'à leur majorité ont continué à s'occuper d'eux et à les soutenir dans cette phase de transition. Dans ce cas, la plupart vivent ce passage comme un processus normal d'autonomisation semblable à celui des autres enfants de la famille d'accueil. L'institution ASE reste alors en arrière plan au point que quelques informateurs ne se sont pas rendus compte qu'ils n'étaient plus pris en charge.

3. En guise de conclusions :

A – Ce qu'ils sont devenus

En termes stricts d'indicateurs d'insertion sociale, seule une minorité de personnes vivent de très grandes difficultés liées à la précarité économique et à une certaine marginalité. Notons aussi qu'elles vivent une certaine détresse morale, puisque quelques-unes d'entre elles connaissent à leur tour le placement de leurs propres enfants à l'ASE et des restrictions de leur droit de garde.

Les autres témoignages font état, pour la moitié, d'une situation socio-économique précaire mais sans que cela conduise à un véritable manque des ressources pour faire face à des difficultés ou à un sentiment de vulnérabilité exprimé en tant que tel. L'autre moitié ne nous fait pas part de préoccupations particulières à ce sujet. Nous pourrions dire qu'ils vivent, sinon une situation confortable, tout du moins une stabilité qui les éloigne des risques de la précarité. Parmi ces dernières personnes, celles qui ont eu accès aux études supérieures accompagnées d'une promotion professionnelle exercent comme cadres.

Si nous nous référons à un autre indicateur tel que le mouvement résidentiel nous pouvons établir une différence assez marquée entre ceux qui ont bénéficié d'une prise en charge en famille d'accueil ou en foyer. Pour les premiers, on remarque une plus grande stabilité, ils sont souvent restés dans la région ou le département où ils résidaient étant enfants. Pour les seconds, les déplacements sont plus nombreux et souvent résident loin du lieu où se trouvait l'établissement d'accueil.

L'étude de faisabilité avait déjà permis de mettre en avant le risque d'avoir *une surreprésentation des extrêmes parmi les jeunes rencontrés* (les populations les mieux et les plus mal insérées). L'hypothèse selon laquelle l'enquêteur accède plus facilement à des personnes ayant gardé des contacts avec des travailleurs sociaux a été vérifiée. Ce qui ne présume pas de l'état de l'insertion économique et sociale des personnes rencontrées. D'autant que les intermédiaires étaient très hétérogènes, pris dans des cercles plus ou moins larges et des réseaux aux maillages divers (liens proches comme les assistantes maternelles ou les éducateurs référents).

Nous n'avons rencontré qu'une seule personne en grande désinsertion sociale (sans abri ou autre). Nous n'avons pas rencontré de personnes hospitalisées en psychiatrie ou incarcérées. Ajoutons encore, que la quasi-totalité des personnes rencontrées est restée prise en charge au-delà de leur majorité dans le cadre de contrats "jeunes majeurs". Nous n'avons rencontré que deux personnes remises à leurs parents, mais qui sont ensuite revenues de leur initiative à l'ASE. D'ailleurs, le fait que nous ne disposons que de témoignages de jeunes majeurs est dû aux principales ressources mobilisées pour les retrouver (Essor 93, Agence de Montreuil, certains professionnels...).

Au niveau du logement, les situations très difficiles tel que logement insalubre sont rarement rencontrées. La très grande majorité vit dans des logements sociaux situés à la périphérie des grandes villes. Il y a même quelques personnes qui ont pu acheter un logement ou sont en cours d'accession à la propriété. Le degré de satisfaction est variable. Un tiers des personnes interrogées souhaiterait changer de logement, soit à cause de l'insuffisance de l'espace soit à cause de l'environnement urbain.

Sur le registre de la sociabilité et de l'isolement il nous semble aussi que nous pouvons établir une différence, même si elle moins marquée, entre les prises en charge en foyer et en famille d'accueil. Il semblerait que la vie en famille d'accueil facilite davantage l'inscription des jeunes sortant de l'ASE dans des réseaux de sociabilité et d'entraide. Soulignons, dans ce cas, l'importance des liens préservés au-delà du temps de la prise en charge. L'un de nos interlocuteurs mentionnait ainsi qu'avec sa nourrice ils "*se téléphone[nt] toutes les semaines, tous les quinze jours. On se voit souvent*". De même Aline disait de ce qu'elle considère être sa "seconde famille" : "*Ils sont toujours en train de nous donner des conseils, c'est très bien*". D'autres aussi leur confient aussi la garde de leurs propres enfants, le temps des vacances scolaires... On peut toutefois se demander à quel point ces personnes ne dépendent pas encore, plusieurs années après la fin de leur prise en charge de ces familles qui les ont accueillies et élevées³⁵. En revanche, le sentiment de solitude, l'isolement, la difficulté à constituer des socles de socialisation paraît plus caractéristique des enfants ayant vécu dans des foyers ou traversé des trajectoires composites (foyers, plus familles d'accueil).

³⁵ La même question se pose de ceux – et particulièrement celles – qui se sont mis en ménage au moment de la sortie.

B – L'évaluation de l'ASE

Des liens de causalité entre ce qu'ils sont devenus et leur expérience à l'intérieur des institutions apparaissent presque toujours. Cette évaluation des dispositifs de protection de l'enfance par les personnes interrogées devra faire l'objet d'une articulation avec l'histoire de l'ASE et l'évolution de ses pratiques.

L'évaluation est globalement positive parce que dans la plupart des cas le passage à l'ASE a été un moment de reconstruction pour l'enfant ou le jeune, qui se sont sentis contenus et protégés par l'institution. Au bénéfice de ce passage, beaucoup de jeunes citent la possibilité qu'ils ont eue de poursuivre des études, d'aller en vacances, d'être respectés en tant qu'enfants. Beaucoup de personnes ont apprécié de pouvoir être aidés par un psychologue ou un psychiatre.

Les critiques ne visent pas l'institution dans son ensemble, la plupart du temps elles concernent certains professionnels.

Concernant l'institution dans son fonctionnement plus général, évoquons plusieurs critiques énoncées par les uns et les autres : la séparation presque systématique des fratries est souvent soulignée comme étant une source de souffrance et de difficultés supplémentaires, la non prise en compte de la nécessaire stabilité dans une famille d'accueil, les discontinuités dans la prise en charge constituent d'autres aspects évoqués d'une façon récurrente. Le surinvestissement par les travailleurs sociaux des liens avec la famille d'origine est aussi jugé négativement par plusieurs personnes mais, inversement, d'autres insistent sur le manque de volonté de la part de l'institution de maintenir ces liens.

Ajoutons deux situations particulières selon le type de prise en charge. Concernant les familles d'accueil deux expériences relativement opposées sont évoquées : d'une part l'absence de contrôle, de surveillance et d'accompagnement de celles-ci par l'institution, d'autre part les excès des interventions de certains professionnels (essentiellement des éducateurs) dans la famille, leur caractère intrusif qui semble traduire une méfiance de ceux-ci à l'égard des liens affectifs qui peuvent se nouer entre les enfants et leur famille accueillante. Cela est alors vécu comme une véritable entrave à l'épanouissement de l'enfant, à la construction d'un espace de socialisation qui ne soit pas marqué par le caractère institutionnel de ces liens.

Concernant les foyers on peut évoquer un sentiment contrasté, d'une part les sujets nous disent souvent avoir eu l'impression de vivre dans un univers clos, isolé où ils ont été mal préparés à leur insertion postérieure et d'autre part ne pas avoir été suffisamment écoutés et protégés contre des violences inhérentes au contexte de la vie collective des enfants en grande difficulté vivant en foyer. La totalité des jeunes se dit très marquées par ce type de prise en charge.

On peut rappeler également d'autres critiques :

- Le non-respect du droit des enfants, comme par exemple de disposer de leur argent de poche ; certaines jeunes dénoncent même l'existence d'une caisse noire constituée à partir de cet argent, qui leur revenait de droit, et qui servait aux éducateurs.
- Le manque de sécurité dans les foyers : vols de vêtements dans les armoires, la circulation de drogues, le manque de contrôle des éducateurs par rapport à ces phénomènes.
- Le manque d'écoute de la part du personnel de l'encadrement. Des jugements sont formulés aussi sur le manque d'affection, l'absence de prise en compte de leur angoisse, de leur tristesse, de leur sentiment de solitude ou de peur dans des milieux souvent hostiles comme des foyers. Beaucoup considèrent ces éléments déterminants dans les difficultés qu'ils ont éprouvées par la suite.

Les violences institutionnelles évoquées sont relativement exceptionnelles. Citons les deux principaux cas : celui des familles d'accueil clairement mal traitantes ou négligentes et celui des violences "morales" ou physiques de certains professionnels des foyers ou encore, dans ce dernier cas, le manque de contrôle de la violence entre les enfants.

- Concernant plus spécialement les familles d'accueil, de rares cas de maltraitance physique dont un qui va jusqu'au viol sont dénoncés. De même, les carences affectives ont été ressenties douloureusement.
- Le reproche qui est le plus douloureusement ressenti intervient au moment de la sortie, puisque la coupure brutale d'avec l'institution est vécue par le jeune comme un nouvel abandon. En effet, la prise en charge effectuée par l'ASE laisserait peu de place pour l'autonomisation de certains jeunes. La coupure est ressentie de façon très brutale. Le manque de soutien, la faible préparation à la vie d'adulte (payer une facture, établir un budget, démarches administratives) font que les jeunes se retrouvent très démunis, socialement et psychologiquement.

Il faut souligner que, dans le cas du placement en famille d'accueil, la sortie se fait plus en douceur et apparaît moins traumatisante pour le jeune qui sait qu'il peut compter sur les parents symboliques. Et ils n'hésiteraient pas à les solliciter en cas de problème.

- Certaines personnes d'origine étrangère se sont étonnées de la non prise en compte de leur culture d'origine, telle que la langue, la religion, les habitudes alimentaires ou d'autres valeurs culturelles.

LE CORPUS DES ENTRETIENS

Nous présentons dans ce volume la totalité des entretiens résumés et ou retranscrits par les membres de l'équipe de chercheurs depuis le début de l'enquête de terrain.

Nous avons décidé d'attribuer des pseudonymes aux personnes interviewées et de rendre anonymes les professionnels cités dans les entretiens. Nous avons éliminé de manière sélective les noms des établissements ou des associations évoqués dans les cas où le mode de présentation pouvait leur porter préjudice. Etant donné que les jugements formulés par les personnes interviewées ne représentent que leur point de vue et que les professionnels eux-mêmes ont intérêt à connaître l'opinion des usagers, nous n'avons éliminé finalement que quelques noms propres de lieux d'accueil.

Afin de faciliter la lecture de ce corpus d'entretien, nous avons inclus des sommaires pour chaque période de sortie (1980-1985 ; 1985-1990 ; 1990-1995 ; 1995-2000). L'analyse de ce corpus d'entretien sera davantage approfondie au moment du travail de synthèse qui incorporera les résultats des travaux sur les dossiers, les études satellites et la recherche-action.